



FILIÈRE FRANÇAISE
DE GESTION
DES DÉCHETS DE
L'AGROFOURNITURE

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ



ADIVALOR



Rémi Haquin,
Président

EDITO

SOMMAIRE

La filière A.D.I.VALOR reconnue par les pouvoirs publics pour sa performance et pour son exemplarité

La spécificité de l'agrofourniture inscrite dans le Code de l'Environnement

L'article L 541-10-1 du code de l'environnement, qui fait suite à la promulgation de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, précise que « *Un organisme qui remplit les obligations de responsabilité élargie du producteur pour le secteur de l'agrofourniture conformément à un accord conclu avec le ministre chargé de l'environnement avant le 31 décembre 2019 n'est pas soumis à agrément tant que cet accord est renouvelé* ».

C'est pour nous tous, agriculteurs, distributeurs, industriels de l'agrofourniture, la reconnaissance de la **nécessité de préserver le système de gestion spécifique mis en œuvre par la filière A.D.I.VALOR depuis 2001**. C'est ainsi tout le travail des acteurs engagés dans notre filière et son exemplarité qui sont soutenus et encouragés !

Une initiative volontaire des producteurs sous contrat avec l'Etat à préserver

L'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire va dans le bon sens ; notre filière doit **demeurer une initiative des producteurs sous contrat avec l'Etat** pour plusieurs raisons :

- Elle répond à la **volonté de l'Etat de passer par des engagements volontaires des entreprises et des professionnels** pour mettre en place

les politiques publiques comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement pour la Croissance Verte.

L'engagement volontaire des parties prenantes est un facteur clé de succès pour une filière de responsabilité élargie des producteurs.

- L'agriculture est **un secteur d'activité spécifique** qui doit être abordé de façon spécifique.

A l'inverse, les dispositions actuelles de la réglementation française des filières REP complexifieraient inutilement un dispositif respectant les principes de la REP, destiné exclusivement à des professionnels et qui ne fait pas appel au service public des déchets. Les dispositions liées à la procédure d'agrément augmenteraient inutilement les coûts de gestion des déchets d'agrofourniture, sans gain de performance environnementale. Ces coûts supplémentaires seraient en outre payés par les utilisateurs des produits, à savoir les agriculteurs.

Une filière performante et exemplaire dans la gestion de ses déchets

Les résultats de la filière A.D.I.VALOR sont en ligne avec les accords-cadres signés avec le Ministère en charge de l'environnement et le Ministère en charge de l'agriculture : les objectifs visés ont été atteints voire dépassés. Notre filière affiche un taux de recyclage des emballages plastiques de 64 % en 2019, nettement supérieur à celui fixé par la réglementation européenne et française relative aux déchets

d'emballages (50 % visés en 2025). La filière A.D.I.VALOR collecte et valorise désormais annuellement près de **80 000 tonnes d'emballages et plastiques agricoles usagés, recyclés à près de 90 %**. Cela représente plus de 60 000 tonnes d'émission de CO2 évitées. Nous œuvrons au quotidien pour que 100 % des plastiques recyclables puissent être recyclés d'ici à 2030.

Les **partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage**, contribuent à l'émergence de nouvelles unités de recyclage. Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires, qui contribuent au développement d'une économie circulaire.

Les agriculteurs français sont exemplaires dans la gestion de leurs déchets. La France est aujourd'hui le **seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets de l'agrofourniture**. Le savoir-faire de la France fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

Pour l'avenir, notre préoccupation porte tout d'abord sur la **consolidation d'une industrie européenne du recyclage** : stimuler la demande en matière plastique recyclée et augmenter le taux d'incorporation dans de nouveaux produits est indispensable. Nous appuyons ainsi pleinement les initiatives de l'Etat en ce sens et appelons à leur accélération : donner de la valeur aux matières premières recyclées en leur garantissant des débouchés.

3	INTRODUCTION	32	Ficelles Filets
3	Le mot du Président	34	Filets paragrêle
4	Accord-cadre	36	Bidons plastiques (EVPOH)
6	Faits marquants	37	Plastiques (GSI)
7	Edito du Directeur Général	38	Déchets dangereux (PPNU)
8	Chiffres clés 2019	40	Déchets dangereux (EPI)
9	PERFORMANCE	42	Développements en cours
10	Tri à la source	43	DES PARTIES PRENANTES ENGAGÉES
12	Logistique en flux séparés	44	L'implication de tous
14	Recyclage	46	Les actionnaires partenaires
16	Champion d'Europe	48	Organisation
17	SENSIBILISATION	49	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
18	Communication et formation	50	Les metteurs en marché contributeurs
20	Optimisation prévention	52	Eléments du rapport de gestion
21	PROGRAMMES & DEVELOPPEMENTS EN COURS	53	Compte de résultat
22	Bidons et fûts plastiques (EVPP)	54	Opérateurs conventionnés
24	Big-bags	57	Organismes agricoles partenaires
26	Bidons plastiques (EVPHEL)	58	Prestataires, collecteurs et prétraitement
28	Sacs papier	59	Actionnaires
30	Films plastiques		



Signature de l'accord-cadre A.D.I.VALOR - Ministère de la Transition écologique et solidaire



La promulgation début 2020 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire inscrit le caractère spécifique du secteur de l'agrofourniture dans le Code de l'Environnement.

Les pouvoirs publics français ont, dès 2003, apporté leur soutien à A.D.I.VALOR et à ses actionnaires, par la signature d'accords-cadres successifs et par un soutien technique et financier, via l'ADEME, lors de la mise en place des nouvelles filières spécifiques.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 10 février 2020, reconnaît la nécessité de préserver le système de gestion spécifique des déchets d'agrofourniture, mis en œuvre par la filière A.D.I.VALOR.

L'article L 541-10-1 du code de l'environnement précise dorénavant que « Un organisme qui remplit les obligations de responsabilité élargie du producteur pour le secteur de l'agrofourniture conformément à un accord conclu avec le ministre chargé de l'environnement avant le 31 décembre 2019 n'est pas soumis à agrément tant que cet accord est renouvelé ».

Brune Poirson, Secrétaire d'Etat en charge de l'environnement a déclaré, en séance plénière à l'Assemblée lors de l'examen du projet de loi sur l'économie circulaire, le 13/12/2019 : « Il est important qu'A.D.I.VALOR conserve toute sa spécificité, d'autant que les parties prenantes se sont organisées depuis plusieurs années et que le système fonctionne bien ».



Le Ministère en charge de l'environnement et A.D.I.VALOR ont signé plusieurs accords-cadres successifs :

- Un premier accord-cadre, signé le 1er octobre 2003, dans le but d'encourager et pérenniser l'initiative des professionnels de l'agriculture, alors centrée sur la collecte et le traitement des déchets issus de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Un second accord, couvrant la période 2011-2015, pour soutenir l'élargissement progressif à de nouveaux groupes de produits et de producteurs.
- Un troisième accord-cadre, signé le 6 juillet 2016 pour la période 2016-2020, prévoit des objectifs ambitieux de collecte et de recyclage d'ici à 2020, tant pour les programmes de collecte matures que pour les programmes récents.

Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation et A.D.I.VALOR ont signé un 1er accord-cadre le 26 février 2018.

Cet accord vise à approfondir la collaboration entre A.D.I.VALOR et les services du Ministère pour consolider notamment les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et encourager le développement d'une économie circulaire. Il acte l'exemplarité de l'agriculture française dans la gestion de ses déchets.

Ces accords-cadres définissent les engagements respectifs d'A.D.I.VALOR et des pouvoirs publics.

A.D.I.VALOR et ses partenaires s'engagent à poursuivre leurs actions de :

- Promotion de l'éco-conception des produits de l'agrofourniture,
- Communication et de sensibilisation des utilisateurs professionnels,
- Développement de solutions de collecte et de valorisation pour les autres flux de déchets issus de produits de l'agrofourniture.

Les pouvoirs publics soutiennent A.D.I.VALOR et ses partenaires notamment en :

- Informant et consultant A.D.I.VALOR sur les évolutions réglementaires,
- Accompagnant et soutenant A.D.I.VALOR dans ses démarches de développement et d'optimisation (solutions de collecte, recyclage, éco-conception),
- Sensibilisant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et en soutenant les actions de sensibilisation d'A.D.I.VALOR.

Ce soutien s'inscrit dans une intention plus large de l'Etat de passer par des engagements volontaires des entreprises et des professionnels pour mettre en place des politiques publiques comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement pour la Croissance Verte.



Pierre de Lépinau,
Directeur général

FAITS MARQUANTS 2019

Un contexte politique évolutif

Un contexte politique évolutif

« Cette année a été fortement marquée par les discussions parlementaires autour du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. »

- **Février** : le Ministre de l'Agriculture signe le « Contrat de Solutions pour une trajectoire de progrès pour la Protection des Plantes », porté par 43 organisations agricoles, dont A.D.I.VALOR et ses actionnaires concernés (FNSEA, l'APCA, la Coopération Agricole, la FNA, In Vivo, CPA).
- **Mars** : le volet agricole de la feuille de route (FREC) confirme officiellement le rôle incontournable du secteur agricole dans le développement de l'économie circulaire. Un chapitre est dédié aux déchets de l'agrofourniture.
- **Octobre** : le Sénat adopte le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Les filières volontaires comme celle de l'agrofourniture sont prises en compte.
- **Décembre** : l'Assemblée Nationale examine ce projet de loi. La spécificité de la filière de l'agrofourniture mise en place par voie contractuelle avec l'Etat, est reconnue.

Poursuite des développements et de l'innovation

« En 2019, nous sommes restés mobilisés pour améliorer les performances de la filière et contribuer au développement d'une économie circulaire. »

- **Janvier** : la nouvelle collecte pour les emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de la cave (EVPOH) est désormais opérationnelle chez les distributeurs locaux.
- **Février** : le CPA et INVENIO annoncent la mise en service des premières machines RAFU pour cette campagne de dépose des films utilisés pour la carotte des Landes. Le taux de souillure des films de paillage peut désormais être ramené à moins de 50 %. Le recyclage est de nouveau possible.
- **Avril** : initié par le CPA et les fabricants Netafim, Rivulis, Nadainjain et Caudal, le nouveau programme mis en place par A.D.I.VALOR porte sur la collecte et le recyclage des gaines souples d'irrigation (GSI) jetables.
- **Novembre** : A.D.I.VALOR lance, en coopération avec SOVEEA, un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une unité de recyclage de big-bags et autres déchets à base de polypropylènes souples.

- **Tout au long de l'année**, A.D.I.VALOR et ses partenaires ont engagé plusieurs projets pour consolider une véritable industrie du recyclage de proximité : lancement avec le CPA de l'appel à manifestation d'intérêt CLEANFLEX*, pour développer et mettre en œuvre des solutions pertinentes de recyclage des filets balle ronde et des big-bags.

Précurseur au niveau européen

« Le savoir-faire de la France en matière de gestion des déchets d'agrofourniture continue d'être une référence, tant au niveau européen que mondial. »

- **20 septembre** : la Commission européenne a officiellement lancé la Circular Plastics Alliance. La plasticulture était également représentée par l'association APE Europe qui veut dupliquer en Europe l'organisation mise en place en France, en coopération avec A.D.I.VALOR.
- **Décembre** : A.D.I.VALOR a témoigné de son expérience, à l'occasion de l'International Recycling Forum (IRF), dédié à la question de la collecte et du recyclage des déchets agricoles.

Contribuer toujours plus au développement d'une économie circulaire

Nous avons deux défis majeurs à relever collectivement pour la prochaine décennie.

En 2019, les acteurs de la filière, agriculteurs, distributeurs et industriels de l'agrofourniture, sont restés mobilisés pour améliorer les performances de la filière et contribuer au développement d'une économie circulaire.

Preuve en est, les collectes ont poursuivi leur progression en 2019 avec une augmentation de 2 000 tonnes des emballages et plastiques usagés collectés. Par ailleurs, le périmètre de collecte continue à se développer avec **le lancement de deux programmes de collecte et valorisation : les emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave dans les régions viticoles et les gaines souples d'irrigation** utilisées dans les zones maraichères.

Grâce à la qualité du tri des agriculteurs réalisé à la ferme, et grâce à la collecte en plus de 20 flux séparés, **près de 90 % des emballages et plastiques collectés (hors films de paillage) peuvent aujourd'hui être recyclés**. C'est une performance unique.

Conséquence directe de l'arrêt des importations chinoises, la situation du recyclage des déchets plastiques s'est dégradée pour les big-bags et elle a été particulièrement critique en 2019 pour les films de paillage.

La filière agricole subit les conséquences d'événements totalement extérieurs à son fonctionnement malgré la logique de contractualisation engagée de longue date avec les industriels européens et français du recyclage.

Viser 100 % de déchets agricoles collectés

L'ambition de la filière est d'améliorer encore les performances de collecte, en veillant à :

- **Progresser dans les territoires les moins performants** : pour tendre vers un taux de collecte moyen de 90 % d'ici à 2030, le taux de collecte dans certaines régions, notamment au Sud de la Loire, devra augmenter significativement. A.D.I.VALOR plaide pour une prise en compte systématique du critère « gestion des déchets » dans toutes les démarches qualité des différentes filières de production.
- **Élargir l'éventail des solutions de collecte** : le périmètre de collecte s'élargit depuis 20 ans pour comprendre maintenant la quasi-totalité des déchets d'agrofourniture issus d'une exploitation.

Viser 100 % de recyclage pour les plastiques

La situation du plastique recyclé reste très dégradée sur le front européen et français. Les perspectives restent incertaines pour le moment sur l'ensemble des matières plastiques. La filière est néanmoins pleinement engagée et souhaite agir sur 3 leviers :

- **Améliorer la préparation des déchets au niveau de l'exploitation agricole** : par exemple dans le cas des films agricoles de paillage, particulièrement difficiles à recycler du fait d'une très forte salissure à la dépose, A.D.I.VALOR et le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) ont mis au point de nouvelles machines afin de réduire leur taux de souillure.
- **Inciter les fabricants à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits** : la demande en matière plastique recyclée doit rapidement augmenter pour sécuriser les débouchés des recycleurs et ramener les cours à des niveaux économiquement viables.
- **Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France** : les partenariats engagés entre A.D.I.VALOR, ses actionnaires, et plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de nouvelles lignes de recyclage en France. Plusieurs appels à projets sont en cours.

CHIFFRES CLÉS 2019

ACTEURS DE LA FILIÈRE

300 000

agriculteurs trieurs

1 200

opérateurs de collecte

dont 80 % de coopératives et négociants agricoles

350

industriels ou importateurs contributeurs

7 000

points de collecte

COLLECTE PERFORMANCE

20 flux gérés séparément,
de l'agriculteur au valorisateur

79 000 tonnes

de plastiques et emballages usagés collectées

soit **70 %** des quantités mises en marché

Taux de collecte de **30 % à 90 %**
selon l'ancienneté du programme

Près de **90 %** des quantités totales collectées
sont recyclées (hors film de paillage)

64 % des emballages mis en marché sont recyclés *

1 million de m³ transportés

Plus de 30 000 demandes d'enlèvements

Plus de **60 000 tonnes de CO²** évitées
(soit l'équivalent des émissions de 25 000 véhicules pendant 1 an)

* la directive européenne 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages vise un taux moyen de recyclage des emballages de 50 % en 2025.

PERFORMANCE



TRI À LA SOURCE

Des solutions élaborées pour toutes les filières agricoles de production

A.D.I.VALOR s'adresse à l'ensemble des filières agricoles de production, y compris celles de l'agriculture biologique : élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et grandes cultures.

Le **périmètre de collecte** s'élargit depuis 20 ans pour comprendre maintenant la **quasi-totalité des déchets d'agrofourmiture** issus d'une exploitation : plastiques et emballages usagés, équipements de protection individuelle, déchets phytopharmaceutiques etc...

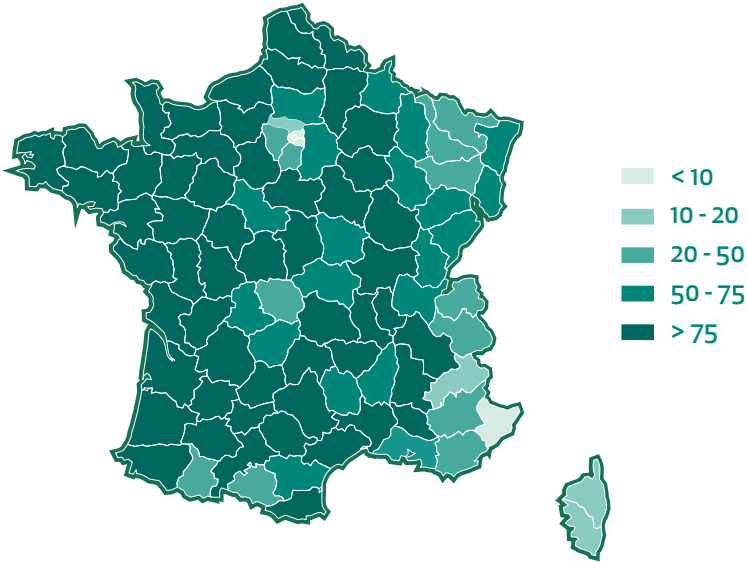
L'ensemble des programmes de collecte conduit A.D.I.VALOR à intervenir désormais sur la collecte et le **traitement de trois grands flux de déchets de l'agrofourmiture** :

- Les emballages vides (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences, des produits d'hygiène et œnologiques) ;
- Les plastiques usagés (films d'élevage et de maraîchage, ficelles, filets balles rondes, filets pare-grêle, gaines souples d'irrigation) ;
- Les déchets dangereux (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés, Equipements de Protection Individuelle usagés, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

300 000 utilisateurs professionnels, agriculteurs et professionnels des espaces verts, trient à la source, préparent et apportent chaque année leurs plastiques et emballages usagés dans l'un des **7 000 points d'apport** mis à leur disposition par les **1 200 opérateurs de collecte** partenaires d'A.D.I.VALOR.

Grâce à la **préparation et au tri à la source par les agriculteurs**, sur leur exploitation, 20 types de déchets sont triés, collectés et valorisés séparément. C'est ce qui contribue au succès de la performance de la collecte et du recyclage.

Nombre de points de collecte par département



Collecte : 20 types de déchets triés, collectés et valorisés

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences certifiées	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles	
 Bidons EVPP	 Big-bags		 Bidons EVPHEL	 Films de serre	 Ensilage
 PPNU	 Petits sacs engrais	 Sacs papier	 Bidons EVPOH	 Films de semi-forçage	 Enrubannage
 Boîtes & sacs				 Paillage clair	 Ficelles
 EPIU				 Paillage couleur	 Filets
 Fûts				 Gaines souples d'irrigation	 Filets paragrêle

EVPP : Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques – PPNU : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables – EPIU : Équipements de Protection Individuelle Usagés FAU : Films Agricoles Usagés – EVPHEL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier – EVPOH : Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave

LOGISTIQUE EN FLUX SÉPARÉS

De la préparation à la valorisation : des déchets gérés en flux séparés

Les utilisateurs professionnels, principalement agriculteurs, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte. Les déchets sont ensuite gérés en flux séparés jusqu'à leur valorisation, clé de succès de la performance de la filière.

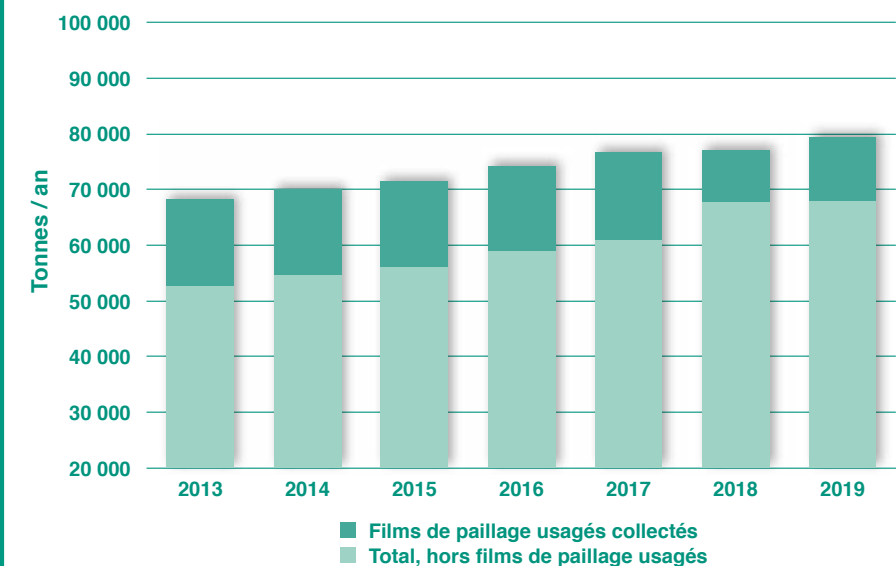
Après regroupement, les déchets sont enlevés par les **110 entreprises de collecte de déchets** référencées par A.D.I.VALOR (liste p. 58-59). Les déchets collectés sont transportés sur près de 100 plateformes de prétraitement (liste p. 58-59) à proximité, où ils font l'objet d'un tri

complémentaire, d'un compactage (mise en balles) ou d'un broyage. Ils sont ensuite expédiés vers des sites de valorisation (recyclage, valorisation énergétique) ou d'élimination (incinération, stockage), en France ou dans l'Union européenne. Soucieux de respecter le principe de proximité, les sites de traitement localisés en France sont privilégiés.

La convention signée entre A.D.I.VALOR et chaque opérateur de collecte garantit l'enlèvement et le traitement des produits en fin de vie dans le respect de la réglementation en vigueur, en privilégiant autant que possible le recyclage des

matériaux collectés. **La traçabilité est assurée tout au long de la collecte et de la valorisation des déchets agricoles, notamment par un usage systématique du bordereau de suivi des déchets, du point d'enlèvement jusqu'au site final de traitement.**

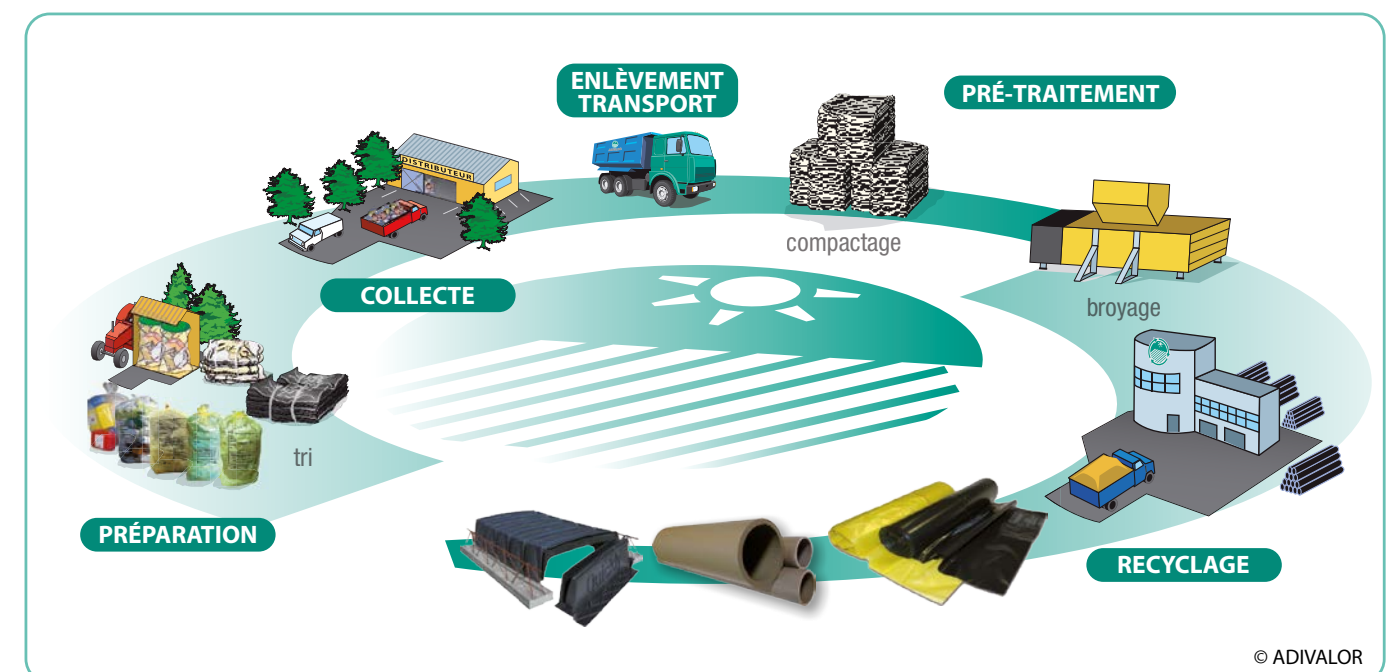
Évolution des quantités collectées



Depuis 2001, l'engagement des agriculteurs, distributeurs et industriels de l'agrofourmiture reste entier. En 2019, **les quantités d'emballages et plastiques agricoles collectées progressent continuellement dans un contexte difficile : + 2 000 tonnes (+2.5 %).**

Les quantités totales d'emballages et plastiques usagés à collecter sont estimées à 117 000 tonnes, dont 70 000 tonnes de films plastiques usagés. Le taux de collecte varie de 30 % à 90 % selon l'ancienneté des programmes et le type d'intrant en fin de vie à collecter.

Le recyclage des déchets de l'agrofourmiture



RECYCLAGE

Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire

Grâce à la préparation et au tri à la source par les exploitants agricoles et grâce à la gestion en flux séparés, de la collecte jusqu'à la valorisation, **plus de 53 000 tonnes d'emballages et plastiques agricoles usagés ont été recyclés en 2019**, dont :

- 38 500 tonnes de films et gaines souples à base de Polyéthylène basse densité (PEBD),
- 9 500 tonnes d'emballages (big-bags) et ficelles à base de Polypropylène (PP),
- 5 000 tonnes d'emballages et filets à base de Polyéthylène haute densité (PEHD).

90 % des emballages et plastiques collectés ont ainsi été recyclés en 2019*, principalement dans l'Union européenne, dont 60 % en France.

* Hors films de paillage

Les partenariats engagés entre A.D.I.VALOR et plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de nouvelles lignes de recyclage en France. Plusieurs appels à projets sont en cours.

Grâce à cette organisation, la performance de recyclage 2019 est en légère hausse par rapport à 2018 (+ 1 point) et reste très élevée, malgré un contexte global perturbé.

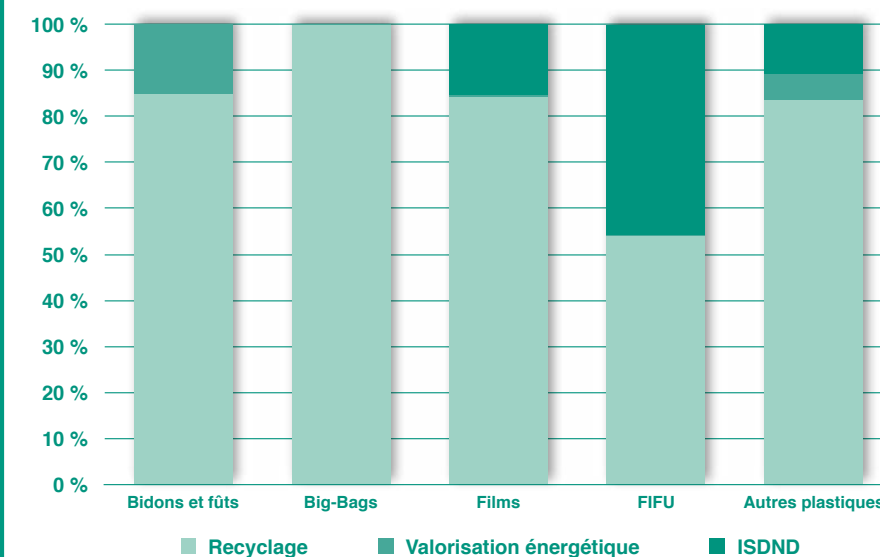
Le recyclage des plastiques est en effet en difficulté depuis la fermeture des frontières de la Chine en 2017 (National Sword) qui a provoqué l'afflux en masse sur le marché européen d'emballages et plastiques d'origine industrielle et commerciale, précédemment exportés par la plupart des Etats membres de l'Union Européenne. Plus faciles et moins coûteux à recycler, ils se sont substitués en partie aux déchets d'origine agricole et ont réduit les capacités de recyclage disponibles.

La filière agricole subit les conséquences d'événements totalement extérieurs à son fonctionnement : le choix avait été fait depuis longtemps de recycler près de 100 % des emballages et plastiques agricoles collectés en France et en Europe, dans une logique de contractualisation avec les industriels du recyclage.

La sortie de crise dépendra de la vitesse à laquelle se mobiliseront les grands donneurs d'ordres, utilisateurs de films plastiques - industriels, entreprises de l'agroalimentaire, grande distribution - pour augmenter l'incorporation de PEBD (polyéthylène basse densité) recyclé dans leurs produits.

Inciter les fabricants à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits est un des défis majeurs pour A.D.I.VALOR et ses actionnaires : la demande en matière plastique recyclée doit rapidement augmenter pour sécuriser les débouchés des recycleurs et ramener les cours à des niveaux économiquement viables.

Valorisation par types de déchets



Que deviennent les déchets collectés ?



Recyclage : étude et projets en cours

Le développement et l'innovation sont au cœur des études et des projets menés par A.D.I.VALOR afin d'optimiser et améliorer la performance de collecte et de recyclage, en tenant compte des spécificités des déchets d'agrofourmure.

Procédé et recyclage

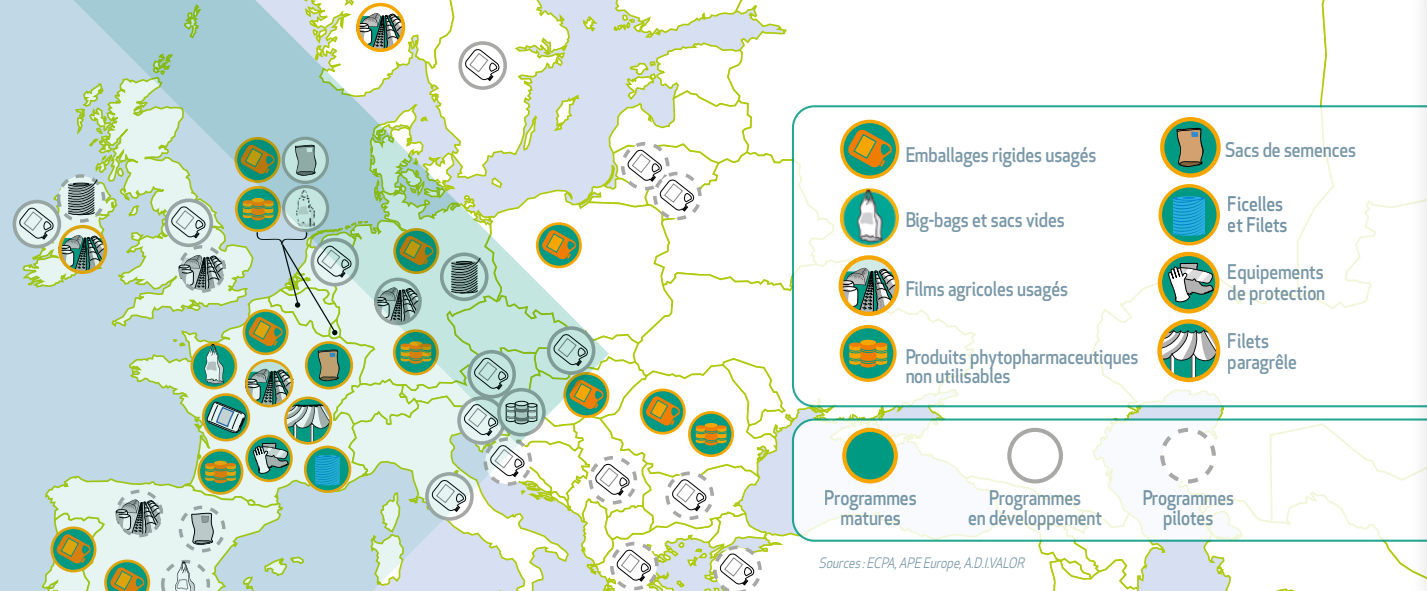
Plusieurs projets innovants sont en cours pour la création d'une unité de pré-traitement des films de paillage ainsi que pour trouver des solutions pertinentes de recyclage des filets balles rondes et des big-bags (voir pages 25 et 32). La recherche de nouveaux exutoires a par ailleurs permis d'ouvrir la voie aux Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour les films d'enrubannage.

Caractérisation des déchets

De nombreuses actions innovantes sont mises en œuvre pour caractériser les déchets, avec le développement de nouveaux protocoles. Ces travaux ont permis de sécuriser la gestion des différents flux de déchets et d'optimiser les pratiques agricoles.

Incorporation de Matières Premières Recyclées (MPR)

Afin de garantir des exutoires pertinents et viables économiquement pour les MPR, A.D.I.VALOR continue à caractériser les propriétés mécaniques et physico-chimiques des plastiques recyclés. Ces travaux, menés en étroite collaboration avec les actionnaires représentant les metteurs en marché, permettent de proposer aux recycleurs de nouveaux débouchés, notamment l'utilisation de certaines MPR dans leurs applications initiales.



CHAMPION D'EUROPE

Gestion des déchets : une filière française exemplaire pour l'Europe

Le savoir-faire de la France est une référence

La France est le seul pays au monde à disposer d'une organisation ayant atteint une performance aussi élevée de collecte pour les principaux déchets d'agrofourniture :

- La France est le seul pays à disposer, via A.D.I.VALOR, d'un système organisé et performant pour la collecte et la valorisation des emballages, des plastiques usagés et des déchets dangereux issus de l'activité des exploitations agricoles.
- En Europe, seuls la France, le Benelux, l'Allemagne et la Roumanie disposent également d'un système pérenne de récupération des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables.
- Avec plus de 90 % de taux de collecte des bidons plastiques vides de produits phytopharmaceutiques, la France est dans le trio de tête mondial, avec la Belgique et le Brésil.

Le savoir-faire de la France en matière de gestion des déchets d'agrofourniture fait donc référence tant au niveau européen que mondial.

Un savoir-faire partagé au niveau européen

A.D.I.VALOR partage et valorise ce savoir-faire avec d'autres pays membres de l'Union européenne.

A.D.I.VALOR est membre d'EPRO, association européenne des organismes experts en charge de la gestion de systèmes de collecte et la valorisation des plastiques, regroupant 19 organisations dans 16 pays. Il s'agit d'un forum unique d'échange et d'étude entre les différents membres.



En 2019, A.D.I.VALOR a participé à différents événements organisés par EPRO, notamment le *Forum Mondial sur le Recyclage* en novembre 2019 à Wiesbaden, et a présenté ses retours d'expérience concernant :

- La collecte et le recyclage des films de paillage
- La collecte des filets balles rondes.

Les débats ont confirmé que la France est pilote au niveau mondial sur ces deux thématiques.

Via EPRO et aux côtés de l'association européenne APE Europe, A.D.I.VALOR a par ailleurs participé aux travaux de configuration de la Circular Plastics Alliance, initiative européenne visant à **augmenter l'incorporation des matières plastiques recyclées**. A.D.I.VALOR participera en 2020 aux travaux du groupe de travail agriculture, piloté par l'association APE Europe, créée à l'initiative du CPA, actionnaire d'A.D.I.VALOR.



SENSIBILISATION





COMMUNICATION ET FORMATION

Pour continuer à améliorer les performances de collecte et de recyclage, la filière A.D.I.VALOR sensibilise et accompagne l'ensemble des acteurs. Elle met en place des outils et des actions de formation et de sensibilisation sur la prévention, le tri et le recyclage, à destination des agriculteurs, des opérateurs de collecte, des conseillers et prescripteurs et des jeunes en formation.

DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE

Sensibiliser les futurs agriculteurs au tri de leurs déchets d'activité

Le recyclage des déchets d'activité s'inscrit pleinement dans l'agroécologie et l'émergence d'une économie circulaire. Il est donc crucial de sensibiliser les futurs agriculteurs. A.D.I.VALOR a initié un projet pilote de sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole sur le tri et le recyclage des déchets d'activité agricole intitulé « Moi, je recycle ! ». Avec le soutien d'A.D.I.VALOR, ce sont maintenant plus de **20 parcours pédagogiques qui ont été installés au sein des exploitations agricoles des établissements.**

Inciter les agriculteurs à bien gérer leurs déchets sur l'exploitation

La qualité du tri et de la préparation des différents emballages et plastiques usagés est primordiale pour que leur recyclage soit possible. Lors des salons et événements spécialisés auxquels A.D.I.VALOR a participé en tant qu'exposant, ce sont **plusieurs milliers de sacs de collecte** qui

ont été distribués pour inciter les éleveurs et viticulteurs à bien gérer leurs déchets sur l'exploitation. Ces sacs, fabriqués en France, sont produits à partir du recyclage des films plastiques agricoles usagés (ensilage, enrubannage...).

Intensifier la formation auprès des opérateurs de collecte

A.D.I.VALOR a lancé, en partenariat avec Services Coop, la première formation en ligne dédiée aux déchets agricoles. Les opérateurs de collecte peuvent ainsi se former en 8 modules de 20 minutes, via une plateforme en ligne sur le site de Coop Academy. Ce parcours contribue à améliorer le geste de tri, la traçabilité des emballages et plastiques collectés et valoriser les services proposés par les distributeurs collecteurs.

Expliquer au grand public la deuxième vie des déchets de l'agrofourniture

A.D.I.VALOR est partenaire de l'exposition multi-filières « RE-CYCLAGES », itinérante dans plusieurs villes françaises et depuis 2019 à l'étranger. Accessible à tous, gratuitement, ce projet artistique,

photographique et pédagogique, veut montrer au grand public que les déchets sont avant tout des produits usagés qui se recyclent dans des processus industriels performants.

DES OUTILS PRATIQUES SUR LES COLLECTES, DÉPLOYÉS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Informier au mieux les acteurs de la collecte

De nombreux documents d'information (dépliants, plaquettes, consignes de collecte, etc) sont régulièrement publiés pour informer les partenaires sur les collectes. Ces documents sont accessibles et expédiés gratuitement aux partenaires, via un catalogue « en ligne ». **En 2018, plus de 700 expéditions** ont ainsi été réalisées auprès de près de **500 partenaires, soit près de 200 000 documents** (dépliants, affiches) distribués.

- Un service d'outils personnalisés

Les partenaires peuvent obtenir gratuitement et simplement sur Internet des modèles de dépliants, de posters ou de bandeaux internet à ajuster avec les dates

de collecte, sites, périmètre, consignes... **Plus de 150 opérateurs ou territoire ont bénéficié de ce service en 2018, représentant plus de 200 maquettes personnalisées.**

A.D.I.VALOR a également fourni aux opérateurs des kits de signalétiques, afin de mieux visualiser et organiser les zones de collecte. **1000 panneaux ont ainsi été diffusés en 2018.**

- Des outils en ligne

Le site internet A.D.I.VALOR est régulièrement mis à jour afin d'informer les partenaires sur le fonctionnement de la filière : informations générales, vidéos, documents téléchargeables et informations pratiques sur les sites de collecte. **Plus de 200 articles ont été diffusés via la newsletter "L'ACTU A.D.I.VALOR", à plus de 12 000 abonnés** rendant compte de l'actualité de la filière, de ses contributeurs et de ses partenaires. De nombreux articles sont régulièrement repris dans la presse professionnelle agricole et sur les moteurs de recherche.

L'extranet A.D.I.VALOR est quant à lui devenu, pour les distributeurs partenaires, une véritable boîte à outils pour préparer, organiser, communiquer et gérer les collectes. En parallèle, un Flash Technique est diffusé tous les mois afin d'informer sur les évolutions pratiques de la filière.

- Une sensibilisation via les médias professionnels :

A.D.I.VALOR a poursuivi et développé ses campagnes d'information dans la presse et sur les principaux sites internet agricoles, ce qui a permis de sensibiliser les agriculteurs à la bonne gestion des plastiques et emballages usagés : **41 annonces ont ainsi été diffusées dans 14 supports presse pour un total de plus de 1 500 000 exemplaires. 5 bannières et pavés internet ont été vus 1 550 000 fois.**



- Des échanges lors des salons et événements professionnels

A.D.I.VALOR a participé, en tant qu'exposant, à plusieurs salons agricoles majeurs en 2019 :

- Elevage : SPACE à Rennes,
- Vigne / vin : SITEVI à Montpellier,
- Maraîchage : SIVAL à Angers.

Ces salons représentent un temps essentiel de sensibilisation, d'échange et de partage d'informations avec les distributeurs et les producteurs agricoles. De nombreux documents d'information ont été distribués.





OPTIMISATION PRÉVENTION

Echanger pour mieux prévenir et optimiser la gestion des déchets

Depuis sa création, A.D.I.VALOR réalise des études et engage des programmes de développement pour optimiser les conditions de gestion des différents déchets en concertation avec ses parties prenantes, avec trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité technique et environnementale de la filière et des différents programmes de déchets,
- Encourager la prévention en amont et en aval des collectes,
- Mettre en place des indicateurs fiables de mesure de performance.

Concertation avec les parties prenantes nationales et régionales

A.D.I.VALOR a mis en place des instances à plusieurs échelles :

- **Un comité technique national de suivi** qui est un lieu d'information, d'échange et de concertation entre toutes les parties prenantes intéressées par la gestion des déchets d'agrofourniture : administrations, professionnels du déchet, associations, industriels, distributeurs, agriculteurs et collectivités.
- **Des comités de pilotage régionaux ou départementaux** qui fonctionnent en partenariat avec les Chambres d'Agriculture, les fédérations de coopératives et les négociants agricoles. Ces relais d'information et de concertation sont indispensables pour consolider les réseaux de collecte au niveau local.

En 2019, une attention particulière a été portée aux évolutions réglementaires et aux thématiques en lien avec l'économie circulaire : écoconception et écomodulation, recyclage.

Prévention amont : écoconception et écomodulation

A.D.I.VALOR sensibilise les industriels sur l'évolution des coûts et sur les contraintes techniques de la gestion de la fin de vie de leurs produits. COVADA - Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles - a ainsi mis en place, pour les produits phytopharmaceutiques, un barème qui prend en compte les matériaux et le poids des emballages.

Le barème d'écocontribution sur les films agricoles, défini par le CPA – Comité français des Plastiques en Agriculture – évolue, quant à lui, pour se rapprocher progressivement des coûts réels de gestion de chaque type de films usagés.

Une cellule dédiée à l'évaluation de la recyclabilité des produits a été mise en place avec le CPA pour accompagner les metteurs en marché dans la prise en compte de la fin de vie, lors de la mise au point de produits innovants.

Un groupe de travail a été lancé fin 2019 par SOVEEA et A.D.I.VALOR, dédié à l'écoconception des emballages d'engrais, notamment big-bags, afin d'améliorer leur recyclabilité.

Prévention aval : mettre en place des bonnes pratiques agricoles

La mise en place de bonnes pratiques de gestion de la fin de vie des intrants agricoles porte principalement sur le bon nettoyage et le tri des emballages et plastiques usagés, à réaliser de préférence dès la fin d'utilisation. Dans ce but, A.D.I.VALOR communique auprès des agriculteurs et des distributeurs sur les consignes de préparation et de tri. A.D.I.VALOR est par ailleurs partenaire des actions en faveur des « bonnes pratiques » engagées par les professionnels agricoles et les pouvoirs publics, telles que la Charte des bonnes pratiques d'élevage et le Certiphyto.

Projet RAFU

Le projet RAFU (Recyclage, Agricole, Films Usagés), initié par le CPA, a pour objectif d'améliorer les conditions de dépose au champ des films de paillage utilisés en culture maraîchère, afin de ramener le taux de souillure des films de paillage à moins de 50 %. De nouvelles machines de dépose sont de plus en plus utilisées sur les cultures de carottes. Leurs équipements (racloirs, soufflerie) ont été mis au point par INVENIO en Aquitaine. Elles sont également en cours de développement sur le melon, l'échalote, la salade et la pomme de terre, grâce à l'appel à projets RAFU 2, lancé par le CPA en 2016, qui vise à transférer les innovations vers les producteurs. Ces développements sont un des axes forts du plan d'action engagé pour viser le 100 % recyclage des films de paillage (voir pages 30-31 sur les films).





BIDONS ET FûTS PLASTIQUES

Bidons de produits
phytopharmaceutiques et assimilés

84 % des emballages vides de produits phytopharmaceutiques collectés

Ces emballages ont contenu des produits phytopharmaceutiques (utilisés en cultures conventionnelles et en agriculture biologique), des biostimulants ou des fertilisants liquides destinés à protéger et nourrir les plantes cultivées.

Les emballages vides issus de l'emploi de ces produits sont principalement constitués de bidons en plastique (majoritairement à base de polyéthylène haute densité) d'une contenance inférieure ou égale à 25 litres, ou de fût d'une contenance de 60 à 220 litres. Les autres emballages (boîtes et sacs en carton ou papier, fûts métalliques ou en plastique d'une contenance supérieure à 25 litres) ne représentent que 12 % du gisement total.

Ce programme a été le premier mis en place lors de la création d'A.D.I.VALOR en 2001, à l'initiative de l'Union de l'Industrie de la Protection des Plantes (UIPP). Il est aujourd'hui piloté par A.D.I.VALOR et la société COVADA, filiale de l'UIPP.

En 2019, le taux de collecte s'élève à 84 %, en léger recul par rapport à 2018 dû à un décalage entre la mise en marché, stable, et l'utilisation en baisse en 2019 de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La performance est beaucoup plus élevée pour les bidons plastiques que pour les boîtes et sacs, dont le taux de collecte atteint 33 %.

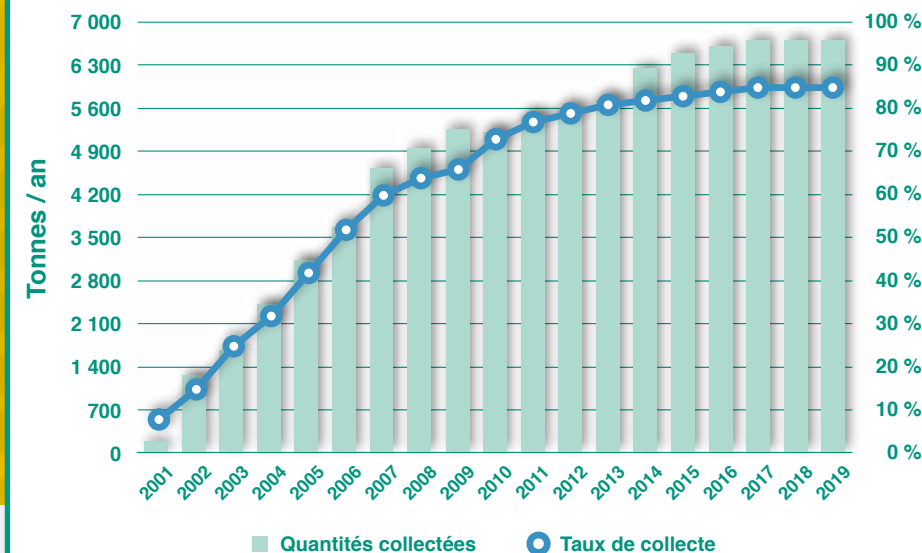
80 % des bidons collectés ont été recyclés. Les emballages collectés via les opérateurs partenaires d'A.D.I.VALOR ont été préalablement vidés et rincés par les utilisateurs finaux (agriculteurs, éleveurs, vignerons, ...), selon les bonnes pratiques en vigueur dans la profession. Ces emballages vides sont regroupés et mis en balles sur des plateformes de regroupement, avant d'être expédiés vers des installations de recyclage dédiées.

Les emballages sont broyés, lavés puis extrudés. Ils ressortent sous forme de granulés de rPEHD (Polyéthylène Haute Densité recyclé), qui sont utilisés par l'industrie de la plasturgie en remplacement de matière plastique vierge, contribuant ainsi à l'émergence d'une économie circulaire, plus économe en ressource.

En coopération avec COVADA



Évolution des collectes



Au-delà des exigences réglementaires, A.D.I.VALOR a fait le choix de prédéterminer, contractuellement, avec le recycleur, les produits finaux qui pourront incorporer du rPEHD issus des collectes A.D.I.VALOR.

Actuellement, les principales applications finales retenues pour le recyclage du rPEHD sont :

- Couche externe ou de cœur, pour canalisations dédiées aux eaux usées
- Gaines électriques annelées, destinées à être enfouies ou incrustées dans le bâti
- Mandrins pour l'industrie



Association "Contrat de solutions"

43 partenaires du secteur agricole, dont A.D.I.VALOR, se sont engagés pour construire collectivement des solutions visant à réduire l'utilisation et les impacts des produits phytosanitaires destinés à la protection des cultures. A.D.I.VALOR est engagé sur le déploiement des solutions pour l'amélioration de la gestion des déchets issus de l'emploi de nouveaux moyens de protection des plantes et la gestion de la fin de vie des Equipements de Protection Individuelle (EPI) utilisés pour la prévention du risque chimique. Plus d'informations sur www.contratsolutions.fr





BIG-BAGS

Big-bags d'engrais et de semences

90 % des big-bags usagés collectés

Les big-bags sont des emballages souples ("grand récipient vrac souple" ou GRVS), à base de polypropylène et polyéthylène, utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences certifiées.

Le programme de collecte a démarré en 2007 pour les big-bags d'engrais, en 2009 pour les big-bags de semences. Il est piloté par A.D.I.VALOR en coopération avec la Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements (SOVEEA) et l'Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences (ARES).

Après utilisation, les big-bags sont préparés par l'utilisateur en fagots de 5 à 10 unités puis déposés au point d'apport. Une fois collectés, ils seront mis en balles et stockés, avant d'être expédiés vers des unités de recyclage.

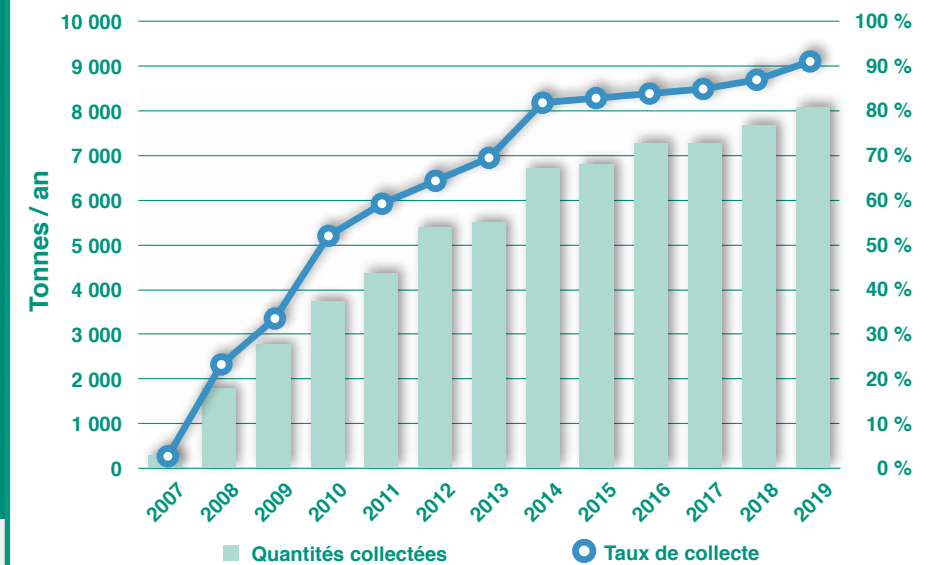
La matière plastique régénérée issue des big-bags est utilisée dans la fabrication d'éléments de construction pour le bâtiment. 5 big-bags permettent ainsi la fabrication de 5 hourdis (plancher isolant) pour le bâtiment.

Plus de 8 000 tonnes de big-bags ont été collectées en 2019.

Le taux de collecte est estimé à 90 %, en augmentation de 3 points par rapport à 2018. **94 % des big-bags collectés ont été recyclés en 2019**, principalement en Europe de l'Ouest.



Évolution des collectes



Création d'une unité de recyclage

La priorité d'A.D.I.VALOR, appuyé par SOVEEA et ARES, est maintenant de soutenir la création d'une première unité de recyclage des big-bags en France, ainsi que de nouvelles applications pour l'utilisation du plastique recyclé.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par A.D.I.VALOR en novembre 2019 afin de disposer d'ici à 2022 d'une unité de régénération capable de valoriser près de 10 000 tonnes de polypropylène souples (big-bags, ficelles agricoles, autres emballages issus de l'industrie).

En coopération avec SOVEEA et ARES





BIDONS PLASTIQUES

Bidons plastiques de l'élevage laitier

76 % des bidons vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier collectés

Les produits concernés sont utilisés par les éleveurs laitiers pour le nettoyage et la désinfection du matériel de traite et pour l'hygiène de la mamelle.

1 300 tonnes d'emballages sont à collecter chaque année, principalement des bidons de 10 à 60 litres composés de polyéthylène haute densité.

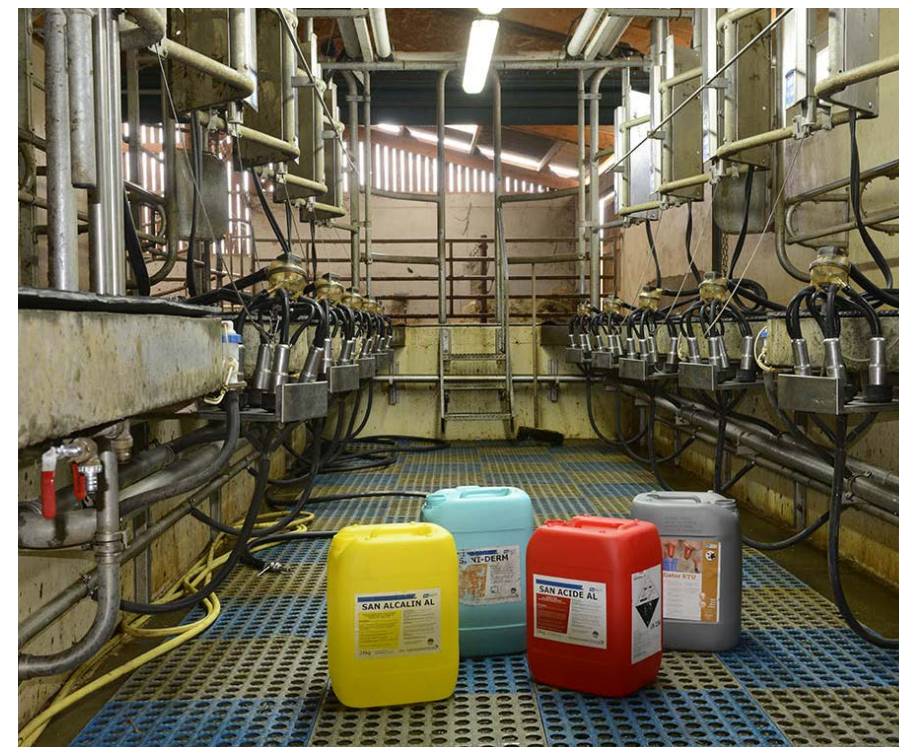
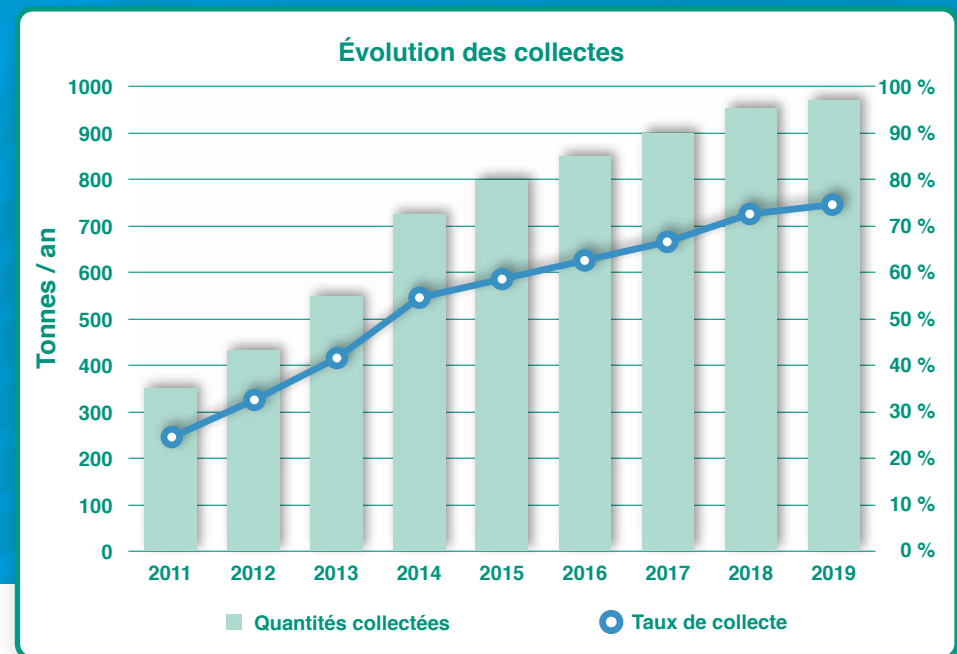
Cette initiative, pilotée en coopération avec la Société SEPH (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène) est soutenue par le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), la Fédération

Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL) et la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL).

Les volumes collectés sont en progression constante depuis la mise en place de ce programme en 2010. Pour 2019, **il augmente de 3 points : près de 1 000 tonnes d'emballages vides ont ainsi été collectées.**

Les éleveurs laitiers sont pleinement engagés dans la collecte de ces emballages, notamment au travers de **la charte des bonnes pratiques d'élevage.**

70 % des emballages collectés ont été recyclés en 2019, en baisse par rapport à 2018 du fait du manque de capacités disponibles, conséquence de la crise du recyclage mondiale (voir page 14). Les plastiques recyclés sont incorporés dans de nombreuses applications.



En coopération avec SEPH





SACS PAPIER

Sacs papier de semences certifiées

32 % des sacs papier sont collectés

Ces emballages sont utilisés pour le conditionnement des semences certifiées (céréales, maïs, tournesol, colza, espèces fourragères et potagères, etc.) produites et commercialisées selon des cahiers des charges très précis.

Ce programme est piloté par A.D.I.VALOR en coopération avec l'Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences (ARES), créée à l'initiative de l'Union Française des Semenciers (UFS).

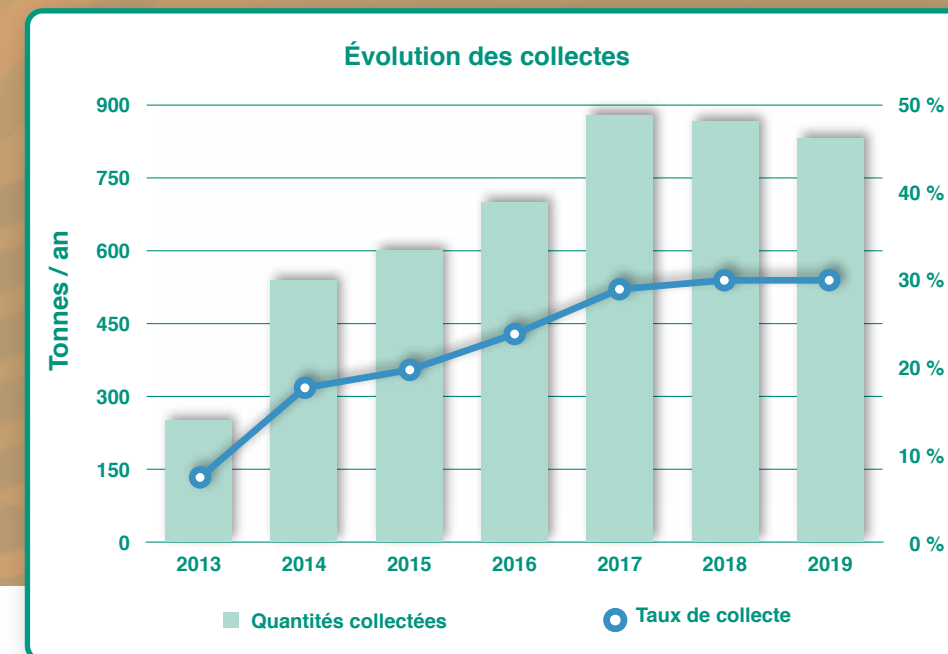
Le gisement de sacs de semences en papiers usagés s'élève à près de 3 000 tonnes par an. Depuis le lancement de ce programme en 2012, **le taux de collecte progresse de façon continue et atteint 32 % en 2019 (+2 %), avec un total de 900 tonnes de sacs usagés collectés.**

N'est pas prise en compte à ce jour la réutilisation de ces sacs comme sacs poubelles dans les exploitations agricoles.

Ces sacs en papier étaient auparavant brûlés par les utilisateurs. Les sacs en papier collectés sont dorénavant :

- recyclés pour fabriquer des couches de protection de panneaux isolants,
- valorisés comme combustibles de substitution en cimenterie.

Près de 50 % des quantités collectées ont été recyclées en 2019, en légère baisse par rapport à 2018, du fait de difficultés de capacités de recyclage disponibles, conséquence de la crise mondiale qui frappe le recyclage des papiers-carton. **10 kilogrammes de sacs en papier recyclés permettant d'économiser 10,4 kilogrammes de bois et 500 litres d'eau.**



En coopération avec ARES



FILMS

Films plastiques
d'élevage et de maraîchage

Un contexte encore difficile pour le recyclage

Les films plastiques sont utilisés en agriculture à des fins de protection des cultures maraîchères ou pour la bonne conservation des fourrages en élevage. Ils sont composés quasi exclusivement de polyéthylène basse densité (PEbd).

Le programme de collecte d'A.D.I.VALOR est soutenu par les fabricants de films plastiques via l'initiative "Agriculture, Plastique et Environnement" (APE), piloté par le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA).

La quantité totale de films usagés à collecter est estimée à 70 000 tonnes par an, qui se répartit comme suit :

- Élevage - ensilage, enrubannage 41 000 t
- Maraîchage - films de paillage 15 000 t
- Maraîchage - hors paillage 14 000 t

En
coopération
avec le CPA



Les films agricoles usagés sont collectés en flux séparés pour être recyclés et utilisés pour la fabrication de sacs poubelles ou d'autres films (agricoles et autres secteurs d'activité comme le bâtiment).

Depuis la crise de 2018, le recyclage des films plastiques est en difficulté avec un effondrement de la chaîne de valeur du Pebd recyclé et la fermeture de l'usine SOPAVE en Aveyron (spécialisée dans le recyclage des films de maraîchage) mais également de deux autres usines en Europe.

Progression de la collecte des films d'élevage

Les quantités collectées en 2019 ont augmenté de 3 000 tonnes (+ 6 points), pour atteindre 33 000 tonnes, notamment du fait d'une progression remarquable en Bretagne.

Le taux de collecte moyen atteint désormais 80 %, en progression de 6 points par rapport à 2018.

100 % des films plastiques collectés auprès des éleveurs sont recyclés.



Taux de collecte et de recyclage élevé pour les films de couverture utilisés en maraîchage

11 000 tonnes de films de serre et petits tunnels utilisés en cultures maraîchères, soit près de 80 % des quantités à récupérer, ont été collectées et intégralement recyclées en 2019. Une partie des films de serre est collectée et valorisée via d'autres filières spécifiques ou collecteurs privés.

Le recyclage des films de paillage en difficulté

Les films de paillage sont largement utilisés en culture maraîchère du fait de leur utilité technique (accélération de la maturité des plantes, lutte contre les mauvaises herbes) et environnementale (économie d'eau, diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques).

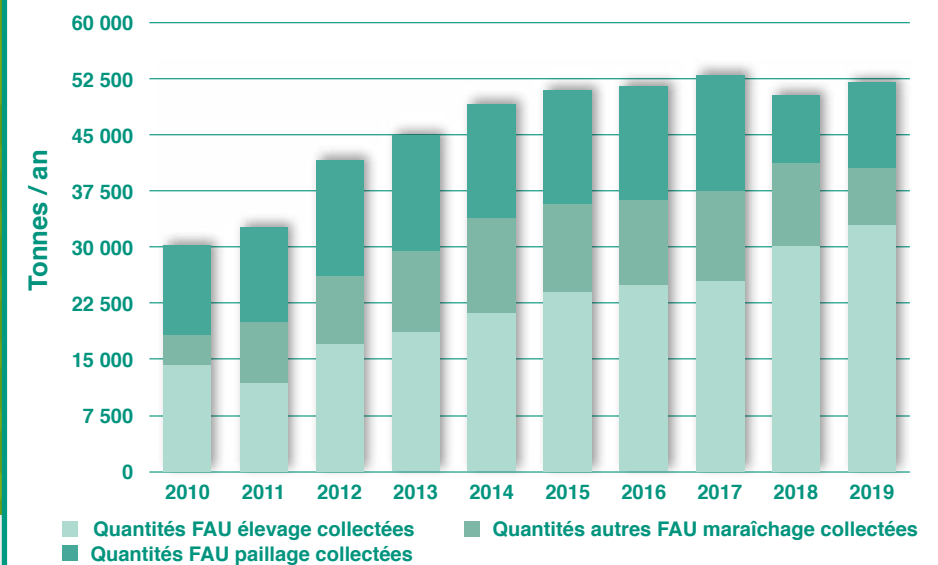
Lors de leur dépose (enlèvement des films) au champ, ces films, de faible épaisseur et en contact avec le sol, présentent un taux de souillure en moyenne de 66 %, du fait d'un taux d'humidité élevé et de la présence de terre, de sable et de végétaux.

Compte-tenu des capacités et des technologies disponibles du parc industriel en Europe, l'élimination en Installation de Stockage pour Déchets non Dangereux (ISDND) de 7 000 tonnes de déchets de paillage agricole a été la seule solution de traitement possible en 2019.

L'impossibilité de les recycler et la forte augmentation des coûts de traitement a pu inciter certains maraîchers à conserver ces déchets sur leur exploitation, dans l'attente de jours meilleurs, ce qui avait engendré une baisse des collectes en 2018. Grâce au plan d'action engagé par A.D.I.VALOR et le CPA (voir encadré ci-après), **les volumes collectés en 2019 sont en augmentation de près de 3 000 tonnes par rapport à 2018.**



Évolution des collectes



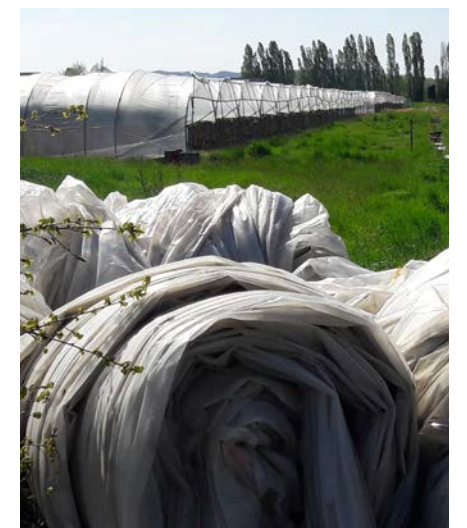
Le projet CLEANFLEX, lancé début 2019 avec le soutien du CPA, vise à la création d'une unité de prétraitement (broyage - nettoyage) spécifiquement conçue pour la régénération des films de paillage. Cette unité, localisée en Occitanie, devrait être opérationnelle fin 2021. Sa capacité nominale permettra de recycler plus de 10 000 tonnes de films souillés par an.

Grâce au projet CLEANFLEX, 100 % des films plastiques agricoles seront de nouveau recyclés à partir de 2022.

Engager un plan d'actions pour viser le 100 % recyclage des films de paillage

Pour répondre à cet enjeu de recyclage majeur, A.D.I.VALOR et le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) ont engagé à moyen terme, un plan d'actions visant à :

- réduire le taux de souillure au champ avec la mise au point de nouvelles machines de dépose développées dans le cadre du programme RAFU 2. Ces machines sont de plus en plus utilisées sur les cultures de carotte. Elles sont également en cours de développement sur le melon, l'échalote, la salade et la pomme de terre.
- soutenir le développement de films bio-compostables, qui peuvent remplacer des films dit « conventionnels » et qui présentent l'avantage de se dégrader une fois enfouis dans le sol.
- disposer de capacités industrielles de prétraitement (broyage, nettoyage) qui permettront d'obtenir un déchet plastique propre, qui pourra être recyclé plus facilement.



FICELLES FILETS

Ficelles et filets balles rondes

Les collectes continuent à progresser

Les ficelles en polypropylène et les filets en polyéthylène sont principalement utilisés pour le conditionnement des fourrages. Les ficelles plastiques sont également utilisées pour le palissage de la vigne et comme tuteur en cultures sous serre (tomate par exemple).

20 000 tonnes de ficelles et 6 000 tonnes de filets balles rondes sont à collecter, chaque année, auprès de plus de 100 000 agriculteurs.

Ce programme a débuté en 2013. Il est piloté par A.D.I.VALOR dans le cadre de l'initiative APE (Agriculture, Plastique et Environnement), en coopération avec le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et A.D.I.VALOR.

Les ficelles et les filets sont triés et collectés séparément pour pouvoir être recyclés. **Plus de 10 000 tonnes ont été collectées en 2019** avec une progression de 600 tonnes sur l'année ; **le taux de collecte augmente de 2 points, pour atteindre 41 %**.

100 % des ficelles collectées sont recyclées : les matières plastiques issues du processus de régénération sont utilisées pour la fabrication de pièces mécaniques telles que des raccords de canalisation ou des pièces pour le bâtiment et l'automobile.

A.D.I.VALOR et le CPA soutiennent plusieurs projets pour mettre au point des procédés de recyclage des filets, qui n'existent pas à ce jour.

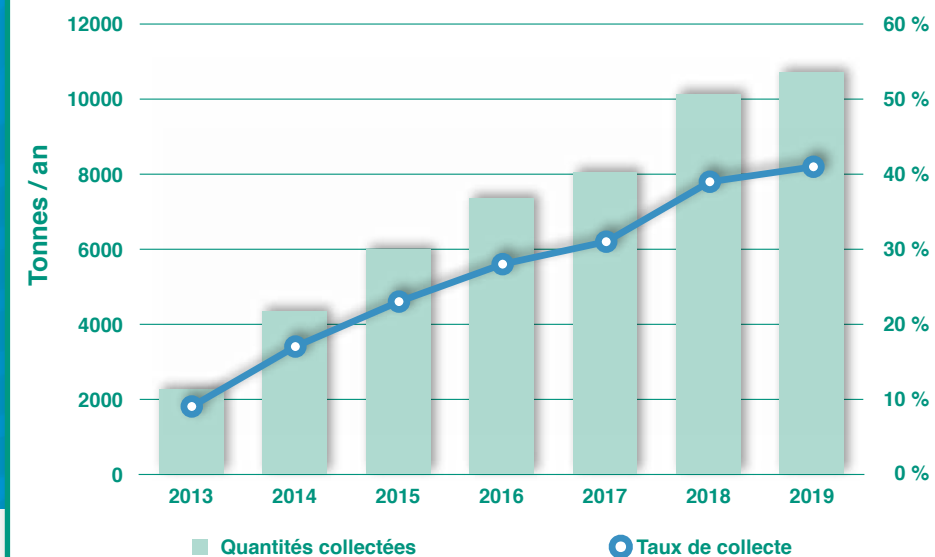
Ces projets conduiront, à partir de 2022, à l'implantation en France, d'une nouvelle unité industrielle de recyclage.



En coopération avec le CPA



Évolution des collectes



FILETS PARAGRÊLE

350 tonnes de filets paragrêle collectées

Les filets paragrêle, composés de polyéthylène basse densité, sont utilisés en arboriculture afin de protéger les cultures des risques liés aux intempéries. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence des épisodes de grêle, leur emploi tend à se généraliser.

Plus de 17 000 hectares de vergers (pompes, poires, pêches-nectarines, abricots, cerises...) sont aujourd'hui protégés. Ces filets ont une durée de vie d'environ 10 à 15 ans. D'ici à 2020, 1 000 tonnes de filets paragrêle usagés seraient à collecter annuellement.

Initiative volontaire de la profession, ce programme réunit la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF), l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP), la Coopération Agricole, le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et A.D.I.VALOR. Il est par ailleurs soutenu par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). **Les arboriculteurs disposent dorénavant d'une solution sûre et durable de recyclage des filets qu'ils utilisent sur leurs exploitations.**

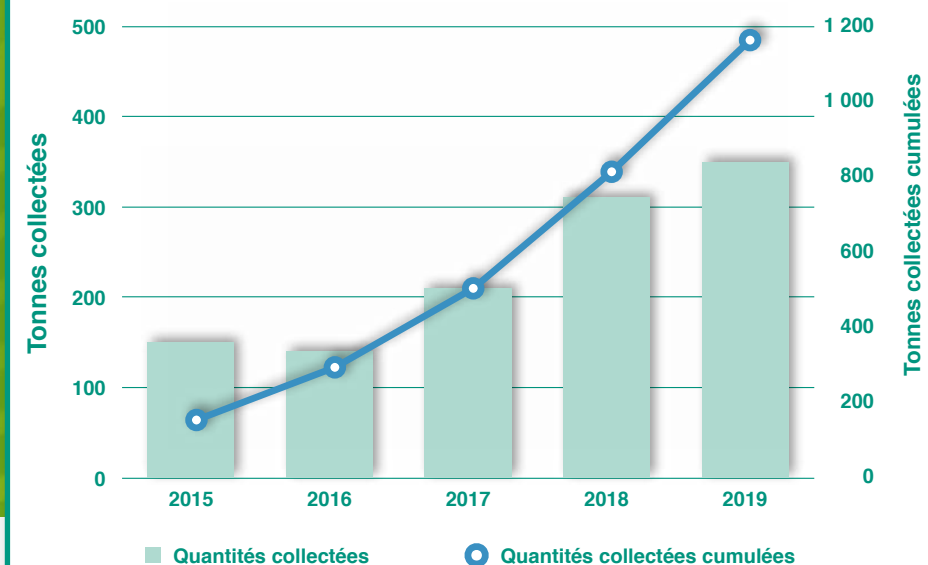
Plus de 1 000 tonnes de filets paragrêle usagés ont été collectées depuis le démarrage du programme en 2015. Près de 95 % des filets collectés sont recyclés en éléments de construction ou mobilier urbain.



En coopération avec le CPA



Évolution des collectes





BIDONS PLASTIQUES

Bidons plastiques de produits œnologiques et d'hygiène de la cave

Nouvelle filière pour les emballages des caves vinicoles

Ces emballages sont destinés au conditionnement des produits œnologiques (solutions sulfureuses, enzymes, produits de vinification...) et d'entretien de la cuverie et des canalisations. Ce sont majoritairement des bidons de 10, 20 ou 60 litres en polyéthylène haute densité (PEHD) et de couleurs variées.

Au Salon International de l'Agriculture 2018, l'ensemble des professionnels de la filière viti-vinicole ont signé une lettre d'intention pour la mise en place d'un programme de collecte et de valorisation des EVPOH. C'est l'illustration concrète de la volonté de la filière vinicole française d'atteindre l'excellence environnementale.

Cette initiative est pilotée par A.D.I.VALOR et Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène (SEPH), avec l'appui d'Oenoppia et de l'ensemble de la profession. La quantité d'emballages vides à collecter annuellement est estimée à 450 tonnes.

Les premières collectes ont démarré en janvier 2019. Les bidons doivent être ouverts, rincés et égouttés avant d'être stockés dans des sacs de collecte dédiés.

90 tonnes ont été collectées en 2019, soit 20 % des quantités totales. Les partenaires de l'initiative visent un taux de collecte de **50 % d'ici à 2022.** **Plus de 90 % des emballages collectés ont été recyclés.**



PLASTIQUES

Gaines souples d'irrigation

Une solution de collecte pour les gaines d'irrigation

Il s'agit des gaines souples d'irrigation à usage unique, fabriquées à partir de polyéthylène basse ou moyenne densité (PEBD ou PEMD). Ces gaines sont surtout utilisées en cultures maraîchères.

La quantité totale de plastiques usagés à collecter annuellement est estimée à 1 500 tonnes.

Ce programme est opérationnel depuis 2019 avec les premières collectes réalisées en avril. Les gaines sont collectées et séparées des films de paillage, fagotées ou enroulées en bobines.

Plus de 1 000 tonnes ont été collectées en 9 mois, confirmant la forte attente des maraîchers pour une solution de collecte.

Près de 100 % des gaines collectées ont été recyclées, en Europe de l'Ouest.

Cette initiative est pilotée par A.D.I.VALOR et le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA), dans le cadre de l'initiative APE (Agriculture, Plastique et Environnement).



En coopération avec SEPH


Solution Emballages Produits d'Hygiène


Oenoppia

Oenological Products
and Practices
International Association


ape France

Agriculture Plastique
Environnement

En coopération avec le CPA


Comité français
des Plastiques en Agriculture



DÉCHETS DANGEREUX

Produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU)

Plus de 11 500 tonnes de PPNU éliminées

Un produit phytopharmaceutique est un produit destiné à la protection des cultures (herbicide, fongicide, insecticide...), quel que soit l'itinéraire technique choisi (conventionnel, agriculture biologique, etc.). Un tel produit devient non utilisable suite à :

- une interdiction réglementaire,
- un retrait d'autorisation de mise sur le marché,
- la perte de ses caractéristiques physicochimiques (notamment si le produit est périmé),
- l'impossibilité d'être utilisé par l'exploitant (arrêt de culture, changement d'itinéraire technique...).

Avant les premières opérations de collecte mises en place par A.D.I.VALOR, un stock "historique" accumulé s'était constitué chez les utilisateurs professionnels. Ces premières collectes de déstockage ont permis d'éliminer 9 600 tonnes de ce stock entre 2001 et 2008.

Depuis 2009, un dispositif pérenne de gestion des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) a été mis en place par A.D.I.VALOR sur l'ensemble du territoire. **En 2019, près de 250 tonnes de PPNU ont été collectées et éliminées dans des installations spécialisées, portant les quantités totales éliminées à plus de 11 500 tonnes depuis le démarrage des collectes en 2001.**

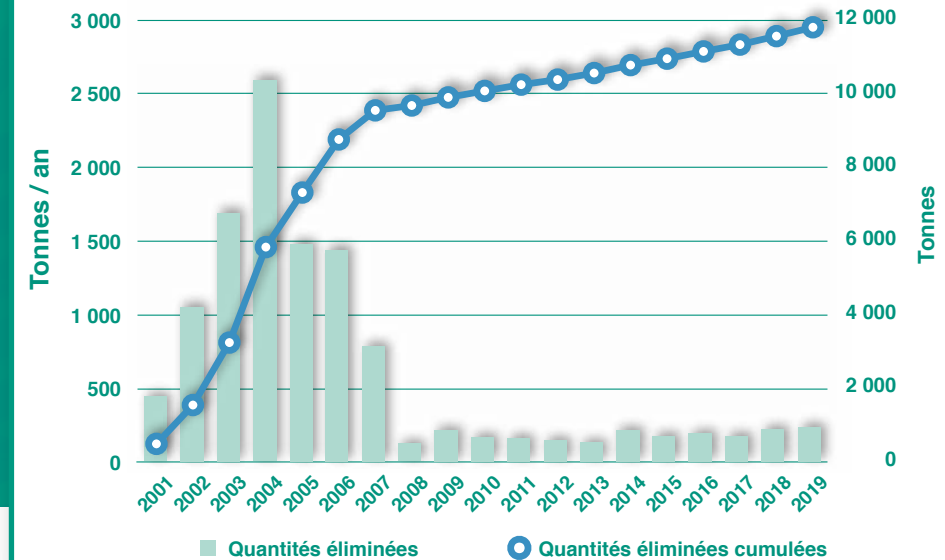
Selon les études menées par A.D.I.VALOR, **les stocks résiduels concernent désormais moins de 10 % des exploitations agricoles.**

Les partenaires de la filière A.D.I.VALOR continuent de se mobiliser pour proposer un service de proximité de récupération des PPNU aux utilisateurs professionnels.



En coopération avec **COVADA**
Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

Évolution des quantités éliminées



Déchets de traitement des effluents phytopharmaceutiques

A.D.I.VALOR a publié, en 2010, un référentiel technique sur la gestion des déchets issus du traitement des effluents de produits phytopharmaceutiques provenant de la vidange ou du lavage des pulvérisateurs.

Depuis 2011, A.D.I.VALOR et les metteurs en marché des procédés de traitement des effluents phytopharmaceutiques ont signé des contrats pour l'élimination des déchets issus des procédés Osmofilm®, Héliosec® et Ecobang®.

Ces déchets secs sont récupérés et éliminés par A.D.I.VALOR, en même temps que les PPNU. La collecte des déchets issus d'autres procédés de traitement des effluents est à l'étude.





DECHETS DANGEREUX

EPI usagés

Équipements de protection individuelle chimique usagés

Les collectes des Equipements de Protection Individuelle chimique (EPI) usagés utilisés en agriculture ont démarré en 2016.

Cette initiative volontaire **des agriculteurs, distributeurs et industriels** concerne la gestion de la fin de vie des équipements de protection individuelle chimique, utilisés lors de la manipulation et l'application de produits phytopharmaceutiques et de semences certifiées traitées.

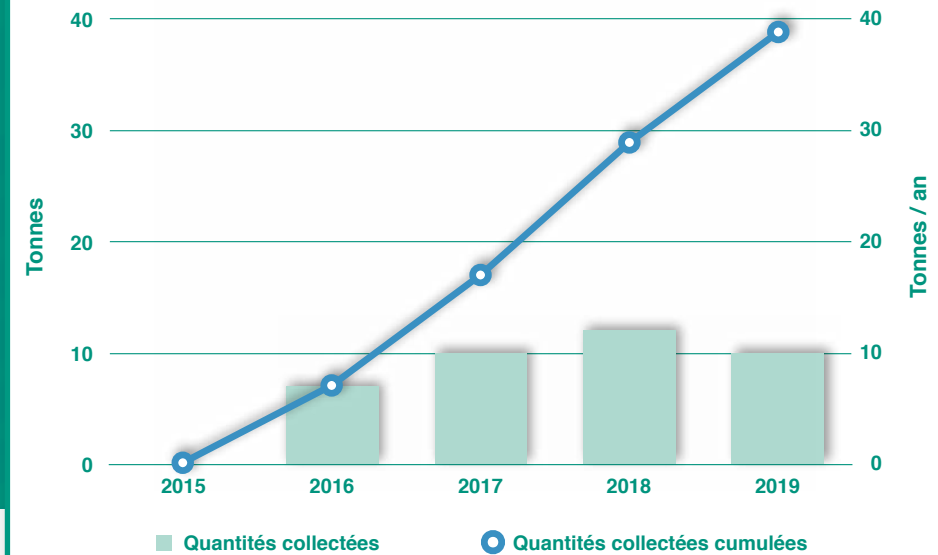
Il s'agit principalement de gants, tabliers, combinaisons en tissus ou jetables, lunettes et masques de protection, bottes et chaussures de protection chimique.

Sont partenaires de cette initiative :

AXE Environnement, La Coopération Agricole, la FNA (Fédération du Négocio Agricole), la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes), l'UFS (Union Française des Semenciers). CEPOVET, PB SÉCURITÉ, SÉCURAMA et PROREM ont rejoint l'initiative en 2017, MANULATEX en 2018 et FRANCE SÉCURITÉ en 2019.

Une étude de pré-configuration, réalisée en 2014 par A.D.I.VALOR, estimait entre 50 et 100 tonnes la quantité à récupérer chaque année en France métropolitaine. Les quantités d'équipements de protection usagés augmentent, compte tenu d'une utilisation accrue de ce type de protection par les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Potentiellement souillés par les produits phytopharmaceutiques, ces déchets sont considérés comme dangereux et doivent être incinérés à haute température dans des installations agréées, avec récupération énergétique.

Évolution des collectes



ECO EPI : la marque d'un engagement responsable

Les fournisseurs et distributeurs partenaires de l'initiative arborent le logo "ECO EPI" ; ils incluent une écocontribution dans le prix de vente des EPI neufs qu'ils commercialisent, qui permet d'en financer l'élimination.

Les enlèvements opérés par A.D.I.VALOR ont débuté en avril 2016 ; près de 40 tonnes ont été collectées depuis 2016.

Les sacs de collecte d'EPI usagés peuvent être rapportés par les exploitants agricoles, aux dates et lieux indiqués par leurs distributeurs.



DÉVELOPPEMENTS EN COURS

A.D.I.VALOR et ses partenaires se sont engagés à développer des solutions de collecte et de valorisation pour les **autres flux de déchets issus des exploitations agricoles**.

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets d'agrofourniture issus d'une exploitation. Plus de 90 % des quantités d'emballages et plastiques usagés d'origine agricole sont aujourd'hui déjà couvertes par les programmes de collecte et de valorisation mis en place par A.D.I.VALOR et ses actionnaires. A.D.I.VALOR poursuit cependant, en étroite collaboration avec les filières de production concernées, la mise au point de nouvelles solutions de collecte et de traitement pour d'autres intrants en fin de vie. Les quantités à collecter sont limitées mais la mise au point d'une solution de collecte est nécessaire pour que chaque exploitant agricole français puisse collecter et valoriser 100 % de ses déchets d'activité.

PLASTIQUES USAGÉS

A.D.I.VALOR a présenté en 2015 les résultats de l'étude de faisabilité sur la collecte et la valorisation des autres plastiques usagés issus de l'agriculture, notamment les gaines d'irrigation, les films non tissés et les pots horticoles.

Les gaines souples d'irrigation font désormais l'objet d'un programme de collecte et de valorisation.

Quant aux films non tissés, utilisés en couverture des cultures légumières et des silos de stockage des betteraves, une offre de service est en place, offrant aux agriculteurs une solution de collecte et de valorisation. Concernant la gestion des pots horticoles usagés, l'étude préconise l'élaboration

d'un référentiel technique pour aider les pépiniéristes à organiser individuellement ou collectivement la gestion de leurs plastiques usagés. Une étude complémentaire a été engagée par l'association VALHOR, qui représente l'interprofession de l'horticulture.

PRODUITS D'HYGIÈNE ANIMALE

La mise en place d'un programme de collecte et de valorisation des emballages vides de produits d'hygiène animale, en particulier pour les filières avicoles et porcines, est en cours. Un groupe de travail a été mis en place en 2019 afin de réaliser un état des lieux précis de la situation (types de déchets, quantités, gestion actuelle et besoins).

A l'occasion du dernier Salon International de l'Agriculture, sur le stand de La Coopération Agricole, **les acteurs de l'élevage et de l'agrofourniture ont signé avec A.D.I.VALOR une déclaration d'intention pour la collecte et le recyclage des emballages plastiques des produits d'hygiène de l'élevage**. Cette initiative répond à la demande des éleveurs et des organisations de producteurs, en particulier des filières porcine et avicole. Les fabricants et distributeurs ont répondu positivement à la création d'une nouvelle filière de collecte pour les produits d'hygiène de l'élevage (produits détergents, désinfectants, produits de traitement de l'eau etc.).

Le démarrage des collectes est prévu à partir du printemps 2021. Des collectes pilotes seront lancées en 2020.

Départements d'outre-mer

A.D.I.VALOR intervient, depuis sa création, en apportant une assistance technique (formation, étude de faisabilité, étude de pré-configuration) aux acteurs locaux et un soutien financier aux opérations pilotes de collecte.

Suite à ces études, des filières locales de gestion des déchets d'agrofourniture, autonomes sur le plan opérationnel et financier, se sont mises en place à la Réunion et en Guadeloupe, et est en cours de configuration en Martinique. A.D.I.VALOR apporte une assistance technique et un soutien financier à ces filières locales, notamment pour la gestion des déchets phytopharmaceutiques et celle des emballages vides de produits fertilisants. Des actions ponctuelles d'évacuation des déchets d'agrofourniture sont menées à Mayotte et en Guyane.

Sur le front des plastiques agricoles, le Comité français des Plastiques en Agriculture a engagé en 2018 le projet BIODOM qui vise à mettre au point des paillages biodégradables pour les cultures, en conditions tropicales. Des essais sont mis en place sur les cultures de l'ananas, du melon et de la tomate à la Réunion et en Guadeloupe. Les résultats sont attendus en 2021.





L'IMPLICATION DE TOUS

Une responsabilité partagée entre tous les acteurs

A.D.I.VALOR, Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles, est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre agriculteurs, distributeurs et industriels.

300 000 AGRICULTEURS

Les utilisateurs professionnels, principalement agriculteurs, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte. Appliquant les consignes de préparation de leurs déchets (nettoyage et tri lors de l'utilisation), les agriculteurs participent activement à la valorisation des déchets issus de leur activité. Les Chambres d'agriculture et d'autres organismes (liste p. 57), appuyés par le réseau départemental et régional de la FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.

1 200 OPÉRATEURS DE COLLECTE

Ils réalisent la collecte auprès des agriculteurs, en mettant à disposition des moyens humains et logistiques. Ils conseillent leurs clients et organisent

la collecte des déchets issus de l'emploi des produits de l'agrofourmure qu'ils ont distribués. La majorité d'entre eux sont des coopératives ou négociants agricoles, mais sont engagés également les concessionnaires de machines agricoles, les entreprises de travaux agricoles. Plus localement, des collectivités territoriales et des groupes d'agriculteurs (CUMA, association) sont également impliqués dans l'organisation de la collecte (liste complète p. 54-56).

PLUS DE 350 METTEURS EN MARCHÉ, INDUSTRIELS OU IMPORTATEURS

Les fabricants et importateurs de plastiques, produits phytopharmaceutiques, engrais, semences certifiées et produits d'hygiène (*) destinés à l'agriculture contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation : ils démontrent ainsi leur engagement

pour une gestion responsable de leurs produits, sur l'ensemble de leurs cycles de vie. L'écocontribution intégrée dans le prix de vente du produit neuf est collectée par les différents actionnaires financeurs d'A.D.I.VALOR : COVADA pour les produits phytopharmaceutiques, le CPA pour les plastiques agricoles, SOVEEA pour les engrais et fertilisants, SEPH pour les produits d'hygiène et ARES pour les semences et plants certifiés.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages ou APE (Agriculture Plastique et Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une écocontribution, et peuvent être ainsi collectés.

() liste complète p.50-51, également consultable en ligne sur le site internet d'A.D.I.VALOR à la rubrique "la filière / industriels"*

A.D.I.VALOR, l'éco-organisme de la filière

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée - SAS), **sans but lucratif** : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

SES PRINCIPALES MISSIONS

Accompagner et conseiller les opérateurs de collecte

A.D.I.VALOR a mis en place l'organisation générale de la filière, en définissant, en particulier, les modalités techniques de gestion des intrants agricoles en fin de vie, de la collecte au traitement final. L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Elle prend enfin en charge, via des entreprises spécialisées, les opérations de transport et de traitement, du point de collecte au site final de valorisation ou d'élimination.

Informier et sensibiliser l'écosystème agricole et le grand public

A.D.I.VALOR met en place des campagnes et outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets auprès des opérateurs de collecte et distributeurs, mais aussi auprès des agriculteurs, actuels et futurs, et du grand public (voir pages 18 et 19).

Développer des travaux d'études

En parallèle de ses activités opérationnelles, la structure développe des travaux d'études pour optimiser des procédures de collecte par type de déchets. Elle affine l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporte des compléments d'informations sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimise les coûts et process des différentes filières et propose aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation. Ces travaux sont régulièrement présentés à un comité technique qui regroupe un ensemble d'experts dans les domaines concernés par l'activité d'A.D.I.VALOR.

Qualité
ISO 9001
ECOUTE - SERVICE - PROGRÈS

En 2018, A.D.I.VALOR a obtenu le renouvellement de la certification "ISO 9001:2015" pour son système de management de la qualité de ses services. Au-delà de la reconnaissance, cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires. D'une durée de 3 ans, la certification sera renouvelée en 2021.

300 000
agriculteurs



TRIENT / PRÉPARENT

1 200
opérateurs de collecte



COLLECTENT / REGROUPENT

350
metteurs en marché



FINANCENT

LES ACTIONNAIRES PARTENAIRES D'A.D.I.VALOR

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE SEMENCES (ARES)

ARES a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des Semenciers pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leur participation, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



LA COOPERATION AGRICOLE

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Les coopératives agricoles, engagées dans les transitions, accompagnent leurs associés coopérateurs dans la mise en place de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.



COVADA

COVADA a été créée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE (CPA)

Le CPA regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique et Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets, filets paragrêle et gaines souples d'irrigation. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100 % APE.



FÉDÉRATION DU NÉGOCE AGRICOLE (FNA)

La Fédération du Négocio Agricole (FNA) représente les entreprises de négocio agricole en France (400 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...), distribuent les produits d'agrofourniture, tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires. Elles assurent également la première mise en marché et l'exportation de leurs productions à destination des industriels ou des exportateurs.



FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le syndicat professionnel agricole majoritaire. Elle a pour objectif de représenter les productions de toutes les régions en s'appuyant sur des fédérations régionales et départementales mais également sur ses associations spécialisées par production.



INVIVO

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo réunit 201 coopératives, qui rassemblent près de 300 000 agriculteurs. InVivo comprend trois pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire) et InVivo Wine (vin) – et deux entités transverses dédiées à l'innovation - InVivo Food&Tech et InVivo Digital Factory. Le groupe InVivo regroupe 5435 collaborateurs répartis dans 19 pays. Son chiffre d'affaires 2018-2019 s'élève à 5,2 milliards d'euros.



SOLUTION POUR LES EMBALLAGES DE PRODUITS D'HYGIÈNE (SEPH)

Créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène (AFISE), SEPH contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL) et des emballages vides de produits oenologiques et d'hygiène de la cave (EVPOH).



SOCIÉTÉ DE VALORISATION DES ÉCO-ACTIONS DES ENGRAIS ET AMENDEMENTS

Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), SOVEEA regroupe 145 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements (EVPP).



La gouvernance d'A.D.I.VALOR implique tous les acteurs de la profession : agriculteurs, distributeurs et industriels. Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis près de 20 ans.

Le dispositif actuel fonctionne depuis près de 20 ans, avec comme principes directeurs **la concertation entre parties prenantes, la transparence, la maîtrise des coûts et une organisation territoriale**, garantissant des résultats de collecte et de recyclage élevés pour une organisation légère. Il ne fait pas appel à l'intervention du Service Public de Gestion des Déchets.

Les conditions contractuelles mises en place entre A.D.I.VALOR et les parties prenantes de la filière garantissent par ailleurs :

- L'égalité de traitement des producteurs de produits
- Un audit régulier de la situation financière
- Une démarche équilibrée et transparente de sélection des entreprises gestionnaires des déchets.

LES AGRICULTEURS

Ils sont représentés par la FNSEA et l'APCA, qui contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes, à l'échelle du département ou de la région et au sein des filières de production.

LES DISTRIBUTEURS

Le fonctionnement des collectes est assuré grâce à la distribution agricole, coopératives et négoces, qui ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets.

Ils sont représentés par :

- **La Coopération Agricole**,
- **INVIVO**, l'Union des Coopératives agricoles,
- **FNA**, Fédération du Négocio Agricole.

La contribution des opérateurs de collecte est déterminante : en mettant à disposition des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, ils sont l'interface reconnue des exploitants agricoles et des autres utilisateurs professionnels d'intrants.

LES INDUSTRIELS

En 2019, plus de 350 metteurs en marché, industriels, importateurs ou distributeurs, ont contribué au financement de la filière. Un organisme en charge de la collecte des éco-contributions auprès des metteurs en marché a ainsi été mis en place pour chaque catégorie d'intrants :

- **La société COVADA** (Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles) gère le financement des programmes

“emballages vides de produits phytopharmaceutiques“ et ”produits phytopharmaceutiques non utilisables”.

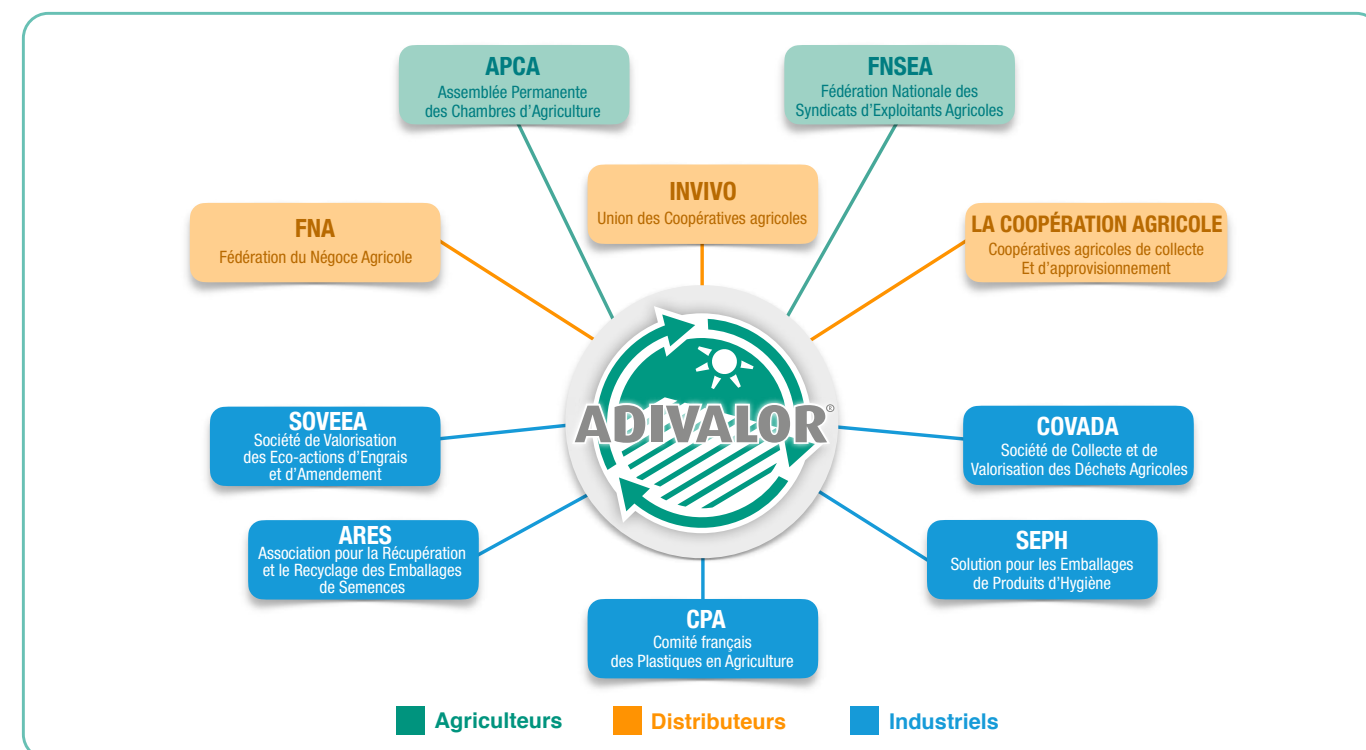
- **SOVEEA** (Société de Valorisation des Ecoactions des Engrais et Amendements), gère le programme “emballages vides de produits fertilisants (EVPP)”.

- **CPA** (Comité français des Plastiques en Agriculture), via l'initiative “Agriculture, Plastique et Environnement”, gère le financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : “Films Agricoles Usagés (FAU)”, “Ficelles et Filets Usagés (FIFU)”, “Filets Paragrêle (FILPRAU)”. “Gainex Souples d'Irrigation Usagées (GSIU)”.

- **ARES** (Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences), gère le financement du programme de collecte “emballages vides de semences certifiées (EVS)”.

- **SEPH** (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène), gère le financement du programme “emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL)” et emballages vides de produits oenologiques et d'hygiène de la cave (EVPOH).

Actionnaires d'A.D.I.VALOR



ORGANISATION



De gauche à droite :

1^{er} rang : Pierre DE LÉPINAU, Véronique CANDEIAS, Florian CATANIA, Marie CHARTENET, Julie CLOUPET, Gaël DENIZART

2^{ème} rang : Anne DEPIERRE, Laurence DURADE, Eva GRANDVAUX, Stéphane GUESNEY, Périg MESNARD, Stéphane LAUREAU, Ronald SAXEMARD

3^{ème} rang : Léo ROUSSEAU, Rodolphe SEYRIG, Sébastien SOUCHON, Elisabeth TOTA, Marc VAUCELLE, Patricia VERE, Paul GABELLE

4^{ème} rang : Antonin TORRES, Guillaume BONNAMOUR, Romain LOONIS, Muriel BILLAND, Roger FERRET



INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



Les metteurs en marché contributeurs

Pour les produits conditionnés, dont l'usage génère des emballages usagés, **le pictogramme A.D.I.VALOR est apposé sur l'emballage**, prouvant que ce produit a fait l'objet d'une contribution pour la gestion de sa fin de vie. Pour les agro-équipements en plastique (films, ficelles, filets), **le logo “ APE contribue au recyclage ” figure directement sur le produit**. Les listes mises à jour sont disponibles sur le site internet d'A.D.I.VALOR à l'adresse suivante : http://www.adivalor.fr/filiere/membres_filiere.html



PROTECTION DES PLANTES

82 sociétés de produits phytopharmaceutiques sont aujourd'hui partenaires de la filière, via un contrat signé avec la société COVADA. Elles contribuent au financement de ses activités et assument ainsi pleinement leurs responsabilités en matière de gestion des produits dont elles sont à l'origine. Ces entreprises représentent plus de 90 % des produits de protection des plantes commercialisés sur le marché français.

ACTION PIN ADAMA FRANCE SAS AEDES PROTECTA AFEPASA - AZUFREYA Y FERTILIZANTES PALLARES SA AG FRANCE - PRIMALAB SA - GROUPE KERSIA AGRAUXINE AGRI SYNERGIE SARL AGRIMER AGROCEAN AGROFRESH HOLDING FRANCE ALBAUGH EUROPE SARL ARYSTA LIFE SCIENCE SAS BARCLAY CHEMICAL MANUFACTURING LTD BASF FRANCE AGRO SAS BAYER Crop Science BAYER ENVIRONNEMENTAL SCIENCE BELCHIM CROP PROTECTION BELCROP NV BHS BIOTOP BIOVITIS SARL CBC BIOGARD SAS	CCL - Comptoir commercial des Lubrifiants CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE - CTH CERTIS EUROPE BV CHEMINOVA AGRO FRANCE CHIMIE CENTRE FRANCE SARL CLAYTON PLANT PROTECTION LTD COMPO EXPERT FRANCE SAS DE SANGOSSE DOFF PORTLAND Limited DOW AGROSCIENCES DUPONT SOLUTIONS EUROFYTO FINCHIMICA Spa FRUNOL DELICIA GOEMAR SA GOWAN France SAS H.M.W.C HEXA-GONES HYGIENE & NATURE I.C.L. France - BU EVERRIS JEBSEN & JESSEN Gmbh & Co KG	JOUFFRAY DRILLAUD KOPPERT FRANCE KREGLINGER EUROPE LAINCO SA LES VIGNERONS DE TUTIAC - LVDT LIFE SCIENTIFIC LIMITED LODIGROUP M2I BIOCONTROL MONSANTO AGRICULTURE FRANCE NEODIS NUFARM PHILAGRO PHOENIX SCIENTIFIC INNOVATION LIMITED PHYBELCO SPRL PHYTEUROP GROUPE PHYTHERON 2000 PHYTOSERVICE PHYTUNION PROTEX FRANCE - BELCHIM QUARON SAATEN UNION FRANCE	SAGA SAPEC AGRO FRANCE SDP SEDO SHARDA CROPCHAM LIMITED SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER - S.F.P. SOJAM SOLUTIONS ET PLANTS SULFUR MILLS LIMITED SUMI AGRO FRANCE SAS SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS SYNGENTA AGRO SAS TAMINCO NV UNISEM SA/NV UPL France SAS - ORIGINE CEREXAGRI VALAGRO FRANCE VEGELIA VIVAGRO XEDA INTERNATIONAL
---	--	---	--

PRODUITS D'HYGIENE DE L'ELEVAGE LAITIER

Sous l'impulsion de l'Association Française de l'Industrie de la Détergence, de l'Entretien et de l'Hygiène industrielle (AFISE), 16 fabricants de produits d'hygiène de l'élevage laitier (PHEL) contribuent depuis le 1er janvier 2010 au financement de la gestion des emballages usagés issus de l'emploi de leurs produits, via un contrat signé avec la société SEPH (Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène).

ACTRADE ANTI-GERM FRANCE BouMatic EUROPE CID LINES FRANCE	DeLaval FRANCE DIVERSEY FRANCE SAS DUPUY SAS ECOLAB	GEA FARM TECHNOLOGIES HYDRACHIM - GROUPE B2F HYPRED - (Kersia-Group) LABORATOIRE Solutio	LABORATOIRES CEETAL LELY FRANCE PRODHYNET QUARON
--	--	---	---

PRODUITS OENOLOGIQUES ET HYGIÈNE DE LA CAVE

Les organisations professionnelles de la viticulture ont mis en place en 2019 une organisation volontaire et pérenne de collecte et de traitement des emballages vides de produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave (EVPOH). 21 metteurs en marché contribuent aujourd'hui au financement de la gestion de la fin de vie de leurs emballages.

AEB FRANCE AG FRANCE - PRIMALAB SA - GROUPE KERSIA AGROVIN CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE - CTH DADO - DEVELOPMENT ACTIVITES CHIMIQUES DISTRIBUTION DEVIZEE BIOTECH CENOLOGIE	DIVERSEY FRANCE SAS ECOLAB ERBSLOH EURALIS DISTRIBUTION GROUPE ICV HYDRACHIM - GROUPE B2F	HYPRED - (Kersia-Group) INSTITUT OENOLOGIQUE DE CHAMPAGNE LABORATOIRES CEETAL LAFFORT LAMOTHE ABIET QUARON	SOFRALAB SOUFFLET VIGNE VINIFORCE
--	--	---	---

FILMS PLASTIQUES AGRICOLES

Partenaires de l'initiative Agriculture Plastique Environnement (APE), 37 metteurs en marché contribuent aujourd'hui au financement de la gestion de la fin de vie des films plastiques qu'ils ont mis en marché, via un contrat signé avec le Comité français des Plastiques en Agriculture.

A2Z DISTRIBUTION SARL AGRIPLYANE SAS ASPLA PLASTICOS ESPANOLAS - GROUPE A. ALVAREZ BRUNO RIMINI LTD CGAO COFRA SAS CORDEX COVERIS FLEXIBLES AUSTRIA GMBH DUO PLAST SAS ENSILEA SA	EUROPLASTIC GRANGER FRERES GROUPE A.ALVAREZ (incl. Aspla, Solplast, Sotrafa) GROUPE BARBIER GUERIN PLASTIQUES INTERCORD NV INTERFOL AG INVIVO SAS KARATZIS SA MANULI – STRETCH DEUTSCHLAND INC	OERLEMANS PLASTICS B.V. PARTENIA SARL PLASTIKA KRITIS POLIFILM EXTRUSION GMBH POLIVOUGA – INDUSTRIA DE PLASTICOS SA REYENVAS SA – GROUPE A. ALVAREZ RKW AGRI GMBH & CO. KG RWK HYPLAST NV BPI AGRICULTURE ARDEER BPI AGRICULTURE EDMONTON	BPI AGRICULTURE ZELE TAMA FRANCE / A3F (incl. Ste Germaine, Teufelberger) TRIOPLAST FRANCE SAS VELITEX SA VITAL CONCEPT SAS VITIVISTA WBV ESELGRIMM GMBH CO KG
--	---	--	--

FICELLES ET FILETS

Partenaires de l'initiative Agriculture Plastique Environnement (APE), 29 metteurs en marché contribuent aujourd'hui au financement de la gestion de la fin de vie des ficelles et filets qu'ils ont mis en marché, via un contrat signé avec le Comité français des Plastiques en Agriculture.

AB2F CONCEPT ARMBRUSTER FRERES AVENTEL FRANCE SAS CGAO COFRA SAS COMPTOIR AGRICOLE DE HOCHFELDEN COOPERATIVE DE CEREALES DE COLMAR - CAC CORDERIES TOURNONAISES	CORDEX CPA SERRE CR DISTRIBUTION SAS ENSILEA SA IFIS SPA INTERFOL AG INVIVO SAS JBS JOACHIM BEHRENS SCHEESSEL GMBH	JUTA AS KARATZIS SA MACHINES AGRICOLES ROECKLIN BENOIT PARTENIA SARL PHP PHILIPPE SAS POLIFIL RKW AGRI GMBH & CO. KG TAMA FRANCE / A3F - INCLUS STE GERMAINE	TECFIL SA UPU INDUSTRIES LTD VELITEX SAS VITAL CONCEPT SAS WBV ESELGRIMM GMBH CO KG
--	---	---	---

Les listes mises à jour sont disponibles sur le site internet d'A.D.I.VALOR à l'adresse suivante : http://www.adivalor.fr/filiere/membres_filiere.html

GAINES SOUPLES D'IRRIGATION

Partenaires de l'initiative Agriculture Plastique Environnement (APE), 4 metteurs en marché contribuent aujourd'hui au financement de la gestion de la fin de vie des gaines souples d'irrigation qu'ils ont mis en marché.

CAUDAL	NAANDANJAIN	NETAFIM	RIVULIS IRRIGATION SAS
--------	-------------	---------	------------------------

FERTILISATION

La filière de gestion des big-bags usagés a été mise en place en octobre 2007 à l'initiative de l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA) en concertation avec l'Association Française de Commercialisation et de Mélanges d'Engrais (AFCOME). 131 sociétés de produits fertilisants et amendements sont partenaires de la filière en 2018, via un contrat signé avec la société SOVEEA.

2F OUEST A.D.F. PERFORMANCES AGRALIA SAS - GROUPE MAISADOUR AGRI SYNERGIE SARL AGRI Optim AGRIAL AGRICONOMIE AGRIMER AGROCEAN AGRIUM FRANCE SAS AGRODIA SA AGROFERTIL SARL AGRONUTRITION AMALIS ANGIBAUD DEROME ET SPECIALITES - ADS APPRO-VERT APPROCHIM ARMBRUSTER FRERES ARTERRIS - ALLIANCE OCCITANE ARYSTA LIFE SCIENCE SAS AUMALE SYNERGIE AXEREAL SCA BAILLET BREDY AGRO BELOT FILS ETS BERNARD PRODUCTIONS VEGETALES BHS BIO3G BIODEVAS LABORATOIRES BIOVITIS SA BLUE AGRO France BMS Micro Nutrients France BOREALIS L.A.T.Gmbh C.R. DISTRIBUTION SAS CA.RO.LE SARL CAPINVEST CAVAC (85)	CEREGRAIN DISTRIBUTION COMPAGNIE DES ENGRAIS DE LONGUEIL COMPO EXPERT FRANCE SAS COMPTOIR AGRICOLE DE HOCHFELDEN COOPERATIVE AGRICOLE INTERVAL COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE - CAL COOPERATIVE BOURGOGNE DU SUD COOPERATIVE DE CREULLY COOPERATIVE NATEA DELEPLANQUE & CIE DIJON CEREALES DUMESNIL DUROURE.12 DUROURE.7 DYNAFLOR ELIARD SPCP EMC2 ENGRAIS DROUIN SA ENGRAIS PASSERON SARL ENGRAIS SUD VIENNE ESTAGRI EURALIS CEREALES EUREA DISTRIBUTION EUROCHEM AGRO FRANCE FCA FERTILISANTS FERTEMIS FERTIBERIA FRANCE FERTINAGRO FERTIVAL FRANCE SAS FRANCE OLIGO FRAYSSINET SAS GAIAGO GETADE AGRI CONCEPT GIROUX SAS Groupe MEAC SAS	HAIFA FRANCE HUON ETS I.C.L. France - BU EVERRIS ICL FERTILIZERS EUROPE C.V IMPACT-PRO INTERORE INVIVO SAS IRIBARREN SA ITALPOLLINA FRANCE J.L.C FERTILISATION SARL JADE - Jardin & Agriculture Développement JEUSSSELIN SAS K+S KALI GMBH K+S KALI WITTENHEIM KOPPERT FRANCE L&J LA GRANDE JAUGUE LABORATOIRE Solutio LALLEMAND PLANT CARE SAS LAUTIER & Cie - GERMIFLOR// LHOIST FRANCE OUEST LORCA MAISADOUR NOVALE OCEALIA OCI AGRO FRANCE OMAG SUD AGRO PERRET - SAP OVINALP FERTILISATION PIEDNOIR PIGEON ET COMPAGNIE PLANTIN PRODUCTOS AGRICOLAS MACASA PROVENCAL RAGT PLATEAU CENTRAL ROSIER SA	SARL METHODE COUSINIE SAS VIOLLEAU SCA LUR BERRI SCL ITALIA S.p.A - SOCIETA CHIMICA LARDERELLO SDP SECO FERTILISANTS SEPAC SICA DE GOUAIX SOBAC - FUTURAGRI SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU RIBERACOIS - SCAR SOCIETE DES ENGRAIS DE BERRY AU BAC SOUFFLET AGRICULTURE SOUFFLET VIGNE SUD ENGRAIS DISTRIBUTION SUMI AGRO FRANCE SAS TERRE D'ALLIANCES TERRENA TERRES DU SUD - GTDS TESSENDERLO CHEMIE THIELIN CULTURE TIMAC AGRO TMCE - Technique Minérale Culture et Elevage TRADE CORPORATION INTERNATIONAL TRISKALIA UFAB - Union Française d'Agriculture Biologique UNIFERT FRANCE VAL DE GASCOGNE - VDG VALAGRO FRANCE VEGELIA VERTALYSE VITIVISTA VIVESCIA YARA FRANCE
---	--	--	--

SEMENCES CERTIFIEES

Le 27 février 2009, A.D.I.VALOR et l'association ARES (Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences) ont signé une convention pour la prise en charge des big-bags de semences certifiées et, depuis 2012, les sacs en papier. 83 industriels semenciers adhèrent à l'association ARES et contribuent ainsi au financement de la filière.

110 BOURGOGNE AGORA AGRI NEGOCE SAS AGRI OBTENTIONS AGRIAL AGROPTHIVIERS SCA AGY LIN SCA AXEREAL SCA BELLOY SEMENCES BENOIST SAS BFC SEMENCES - VAL UNION BRYGO SARL C.A.PRO.GA LA MEUNIERE - CAPROGA CALIRA - COOPERATIVE LINIERE DE LA REGION D'ABBEVILLE CAP SEINE - SELIANCE CARBON VICTOR SARL CASSERIE DE LA VALLEE LEGUMEX CAUSSADE SEMENCES CAVAC (85) CENTRE OUEST CEREALES CENTRE SEM - UNION COOPERATIVES AGRICOLES	CEREALIS CERENA COMPO EXPERT FRANCE SAS COOPERATIVE AGRICOLE D'ESTERNAY COOPERATIVE AGRICOLE DE BOISSEAUX COOPERATIVE AGRICOLE DE BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE COOPERATIVE AGRICOLE GROUPE PROVENCE SERVICE - GPS COOPERATIVE DE CEREALES DE COLMAR - CAC COOPERATIVE LA DAUPHINOISE DANESPO FRANCE DELEPLANQUE & CIE EMC2 EPI DE GASCOGNE EPILOR SAS EURALIS SEMENCES EUROSEM FERTIBERRY SEMENCES FLORIMOND DESPREZ GAEC DU COUDRAY GAUTIER SEMENCES GERMICOPA S.A.	GIE UNISIGMA GOPEX DISTRIBUTION INTERFACE CEREALES KWS MOMONT SAS LECLUREUR SEMENCES SA LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING LS PRODUCTION LUR BERRI DISTRIBUTION SAS MAISADOUR MONSANTO AGRICULTURE FRANCE NOVABIOM OCEALIA OMNISEM ORCAN EURL PIONEER GENETIQUE RAGT SEMENCES SAATEN UNION FRANCE SCA DE LA REGION DE PUISSEAUX SCA DE TEILLAGE DE LIN DU PLATEAU DU NEUBOURG SCA ILE DE FRANCE SUD SCA LUR BERRI	SCAE MOQUET CHRISTIAN SECOBRA RECHERCHES SEMENCES DE FRANCE SEMENCES DU SUD SEMENCES LEMAIRE DEFFONTAINES SESVANDERHAVE FRANCE SAS SOUFFLET AGRICULTURE SUD GENERATION SEMENCES SYNGENTA FRANCE TERRE ATLANTIQUE TERRE D'ALLIANCES TERRE DE LIN TERRENA SEMENCES TETRASEM TOP SEMENCE TOUQUET PLANTS UNEAL VALFRANCE VIVESCIA YNOVAE
--	---	---	---

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CHIMIQUE

Les agriculteurs, distributeurs et industriels se sont alliés pour organiser la collecte des Equipements de Protection Individuelle chimique usagés (EPI), utilisés en agriculture. L'application de l'éco-contribution sur les ventes d'EPI est effective depuis le 1er janvier 2016. En 2018, les fournisseurs spécialisés suivants ont contribué au financement de la gestion de la fin de vie des EPI usagés qu'ils ont commercialisés.

AXE ENVIRONNEMENT	CEPOVETT	MANULATEx	PB SÉCURITÉ - SÉCURAMA	PROREM	FRANCE SECURITE
-------------------	----------	-----------	------------------------	--------	-----------------

Eléments du rapport de gestion

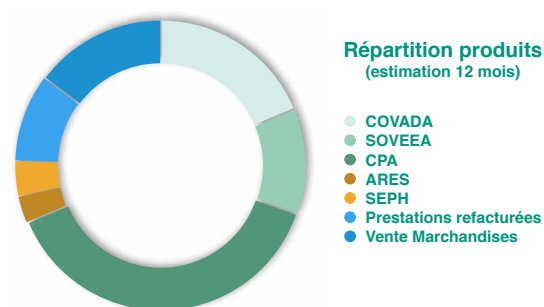
LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2019-2020 S'ÉLÈVE À 20 577 490 €, EN PROGRESSION DE 5 %, par rapport à l'exercice 2018-2019 (19 620 042 €).

L'exercice 2019-2020 a été marqué par la montée en puissance des différents programmes de collecte d'emballages et plastiques, et d'une augmentation en valeurs du chiffre d'affaires, consécutive pour l'essentiel à une **forte augmentation du coût de collecte et de traitement des films plastiques et des big-bags usagés**. Les autres programmes de collecte et valorisation des emballages usagés, issus de l'emploi des produits phytopharmaceutiques et d'engrais, poursuivent leur progression. Les quantités éliminées de PPNU ont progressé de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

LES CONTRIBUTIONS PERÇUES DE LA PART DES METTEURS EN MARCHÉ AUGMENTENT ET REPRÉSENTENT 76 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL (N-1 74 %).

Elles correspondent à la contribution versée par :

- COVADA, pour les déchets phytopharmaceutiques,
- SOVEEA, pour les emballages usagés d'engrais et amendements,
- le CPA, pour les plastiques usagés,
- ARES, pour les emballages usagés de semences certifiées,
- SEPH, pour les emballages usagés de produits d'hygiène de l'élevage laitier.



LES RECETTES LIÉES À LA CESSIION DE MATÉRIAUX RECYCLABLES CONTINUENT À BAISSER.

Elles sont estimées à 3,1 millions d'€, en diminution de 12 % par rapport à l'exercice 2018-2019. Elles représentent 15 % du chiffre d'affaires total (N-1 18 %, N-2 24 %).

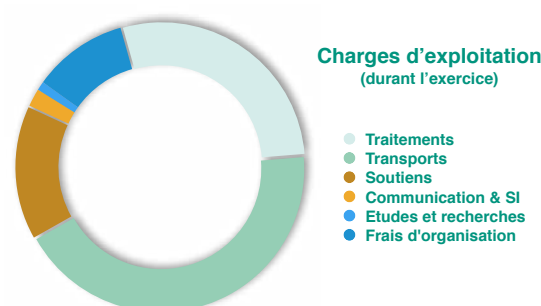
Les prestations facturées représentent 9 % du chiffre d'affaires. Elles correspondent notamment à la prise en charge, contre paiement, des PPNU d'origine non-contributeurs et des films plastiques très souillés (films de paillage).

LES DÉPENSES DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT EN HAUSSE, LES SOUTIENS AUX OPÉRATEURS EN BAISSÉ.

Les charges d'exploitation enregistrées durant l'exercice s'élèvent à 20 429 518 € et progressent de 5 % Elles se répartissent comme suit :

- 43 % au titre des dépenses de transport (N-1 : 42 %).
- 15 % au titre des soutiens versés aux opérateurs pour l'optimisation de la collecte (N-1 : 16 %).

- 28 % au titre des dépenses de traitement (incinération) ou de prétraitement (mise en balle, broyage, stockage) (N-1 : 27 %).
- 2 % au titre des dépenses de communication et d'information (N-1 : 3 %).
- 1 % au titre des frais d'études et recherches (N-1 : 1 %).
- 11 % au titre des frais d'organisation (équipe opérationnelle et administration générale) (N-1 : 11 %).



Une analyse par domaine d'activités (redistribution des dépenses directes et indirectes par programme de collecte) conduit à la répartition suivante :

- 21 % pour l'activité « emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP) » (N-1 : 23 %).
- 37 % pour l'activité « films agricoles usagés (FAU) » (N-1 : 35 %)
- 15 % pour l'activité « ficelles et filets usagés (FIFU) » (N-1 : 15 %)
- 13 % pour l'activité « emballages produits fertilisants (EVPF) » (N-1 : 14 %)
- 3 % pour l'activité « produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) » (N-1 : 3 %)
- 3 % pour l'activité « emballages vides de semences (EVS) » (N-1 : 3 %)
- 4 % pour l'activité « emballages vides de produit d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL) » (N-1 : 5 %)
- 3 % pour les autres activités (N-1 : 2 %).

L'exercice se clôture avec un bénéfice d'exploitation de 216 097 €. Après prise en compte du résultat des opérations financières, le résultat courant avant impôts ressort à 224 049 €. Après prise en compte des produits et charges exceptionnels, le résultat net se solde par un bénéfice net comptable de 180 845 €, une progression de 78 par rapport à l'exercice précédent (101 410 €).

PERSPECTIVES EXERCICE 2020-2021.

La **montée en puissance des programmes de collecte** devrait se poursuivre, notamment pour les plastiques usagés utilisés dans les exploitations spécialisées en production animale, et les intrants pour lesquels un programme de collecte a été récemment mis en place.

La **dégradation du secteur du recyclage des plastiques** (baisse des cours, manque de capacités disponibles pour le recyclage des emballages et plastiques usagés, diminution des prix de cession) va générer une nouvelle **augmentation des coûts** de de traitement sur l'ensemble des emballages et plastiques usagés collectés.

Le chiffre d'affaires de la société devrait donc poursuivre sa progression, dans la continuité de l'exercice écoulé.

Compte de résultat

En Euros	Exercice 2019 - 2020	Exercice 2018 - 2019	% N/N-1
Chiffre d'affaires net	20 577 490	19 620 042	5 %
Reprise sur amortissement et provisions	67 587	74 210	-9 %
Subventions d'exploitation			
Autres produits	538	2 174	-75 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 645 616	19 696 426	5 %
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 488 816	16 533 275	6 %
Autres achats et charges externes	1 261 717	1 295 108	-3 %
Impôts, taxes et versements assimilés	84 024	79 352	6 %
Salaires et traitements	1 001 803	1 042 327	-4 %
Charges sociales	410 767	418 449	-2 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations	61 289	66 970	-8 %
Dotations aux provisions sur actif circulant		51 920	-100 %
Dotation aux provisions pour risques et charges	57 395		
Autres charges	63 703	59 069	8 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	20 429 518	19 546 470	5 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	216 098	149 956	44 %
Produits financiers sur placement	7 951	17 161	-54 %
Intérêts financiers			
RESULTAT FINANCIER	7 951	17 161	-54 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	224 049	167 117	34 %
Produits exceptionnels sur opération de gestion	548	1 073	-49 %
Produits exceptionnels sur opération en capital	13 950	13 886	0 %
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 498	14 959	-3 %
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 208	23 453	-82 %
Charges exceptionnelles sur opération capital	710		
Dotation exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 918	23 453	-79 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 580	-8 494	-213 %
Impôt sur les bénéfices	52 784	57 213	-8 %
BENEFICE OU PERTE	180 845	101 410	78 %

Les opérateurs conventionnés

(pour la collecte des plastiques usagés, emballages vides ou PPNU)

ALSACE

AB2F CONCEPT - AGRO 67 - ARMBRUSTER FRERES - B LIENHART - BALTHAZARD ANDRE ET FILS - BERGER MACHINES AGRICOLES - BURGGRAF BECKER - CELLIER DU MUHLBACH - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN - COMPTOIR AGRICOLE DE HOCHFELDEN - COOPERATIVE DE CEREALES DE COLMAR - CAC - FEUERSTEIN - HASSENFORDER - LES BONNES ASPERGES DU RHIN - MACHINES AGRICOLES ROECKLIN BENOIT - NUNGESSER SEMENCES - PLANETE LEGUMES - STOLL STOFFEL - WALCH

AQUITAINE

ACT'AGRO - AGRI AGEN - AGRIDOR - AGR'IN - AGRISERVICE POLE VERT - AGROLEIX 24 - ALLIX - ANDRIEUX - APPROVERT BERGERET - BELLOC SUD OUEST - BGD CONSEILS - BIO BRESSE - CAMUS - CANDOUSSAU - CARLES - CASTEL FRERES - CAVE DU MARMANDAIS - CAVES DE RAUZAN - CC PERIGORD LIMOUSIN - CESTAS PRESTATIONS AGRICOLES - CHAMOULAUD - CIC - CLAAS RESEAU AGRICOLE AQUITAINE - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES - COMPTOIR HORTICOLE BASCO-LANDAIS - COOPERATIVE DU RIBERACOIS - SCAR - COOPERATIVE LA BACHELLERIE - COOPERATIVE LA PERIGOURDINE - COPADAX - COPELDOR - CORDERIE ARTISANALE BOCQUIER - CPA SERRE - CRDISTRIBUTION - CROUSEILLES - CUMA DE FIRBEIX - DARTHAYETTE JEAN LÉON - DEGEIX DOMINIQUE - DOMAINE DE CASTANG - DULONG CALVET - EARL VERGERS LASSERRE - ECOGRAV' - ETS GUENON - ETS SANSAN - EURALIS CEREALES - EURALIS DISTRIBUTION - FAUX SAS - FJ DUCOURNAU - FRANCK BEZIER - GENDREAU - GIE DE L'OMBRIÈRE - GRITCHE - GROUPE MAISADOUR - JALADI - LA FERME DE PIGNADA - LABORATOIRE OENO CONSEIL - LABORATOIRE OENOCONSEIL DE PAUILLAC - LABORATOIRE OENOCONSEIL RIVE DROITE - LABORATOIRE OENOLOGIE DANIEL MILLET - LABORATOIRE OENOLOGIQUE JEAN-FRANCOIS RONTAIN - LACADEE - LAFFORT - LALEU DISTRIBUTION - LARRERE ET FILS - BIOLEYRE - LARRIEU - LEGUM'LAND - LES SILOS DE L'ADOUR - LES VIGNERONS DE BUZET - LES VIGNERONS LANDAIS TURSAN CHALOSSE - LESPLENE - LEVEQUE ET FILS - MASSONDO - MATERIEL VINICOLE MEDOCAIN - MVM - MEDAN - MENDIKOA - OENOLOGIE GAUTHIER - ORAZIO - PEPINIERE NAUDET - PEYRE ET CIE - ROLLAND OENOLOGIE - SAGA BOUET - SAGA VEGETAL - SAVIMAT - SCA LUR BERRI - SCA TOM D'AQUI - SCEA LAVIE BIO - SCEA POT AU PIN - PLANETE VEGETAL - SCEA VERGER DE L'ERMITAGE - SDA NEGOCES - GTDS - SEDIMA - SEML DU CONFLUENT - SICA ESNEA - SICA MEYLM - SOCIETE DE MATERIEL D'ELEVAGE - SOMATEL - SODEPAC - SYNDICAT REGIONAL AGRICOLE DE CADILLAC - SRA - TERRE DE VIGNERONS - TERRE ET JARDIN BREUILH BOURMIER Isabelle - TERRES DU SUD - GTDS - UNION DE PRODUCTEURS DE SAINT EMILION - VITIVISTA

AUVERGNE

ACTIVERT - AESN - SAINT NECTAIRE - AGRI CENTRE DISTRIBUTION - AGRI RIOM - AGRIMAT - AGRIVERT SERVICES - AGRO SERVICE 2000 - APPRO AGRI - AUFORT ALLIER AGRICULTURE APPRO - BADIOU HE - BEA CLEAN - BEAUMEL PIERRE - BOROMAT - CAMMAS TRIAGE NEGOCE AGRICOLE - CC DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE - CC DES RIVES DU HAUT ALLIER - CHABRIER REGIS - CHAMBON - CHAMBRE D'AGRICULTURE 63 - CHARLES CHAPUIS - CHOUVY APPRO 15 - CHOUVY APPRO 43 - CHOUVY APPRO 63 - COMBRONDE AGRI - COMITE DE PETITE REGION AGRICOLE AURILLAC - CHATAIGNERAIE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GENTIANE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURIAI - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMENE ARTENSE - COOPERATIVE CENTRE BOCAGE - CACB - COOPERATIVE COOPACA - COOPERATIVE DE CRESSANGES - COOPERATIVE DE THIEL - DACHARD - DESCREAUX - DODAT - ECHO VERT AUVERGNE - ETS AUDIN ALAIN - ETS LOUBIERE - FDGEDA HAUTE LOIRE 43 - FORESTIER DELCHET - GARAGE FAURE - GSA - HAUTES TERRES COMMUNAUTE - ID POTERIE - JARDIVERT AGRI PUY GUILLAUME - JARLETON AGRO DISTRIBUTION - JEUDY - LIMAGRAIN - LIMAGRAIN EUROPE - MATERIAUX DUFRANCAIS GEDIMAT - NATAGRI - PHYTO SEM AGRI - PROXIEL - QUINTY ET FILS - ROBERT SCHMITT - SABAROT AGRICULTURE - SAINT FLOUR COMMUNAUTE - SARL MONTARNAL - SARL VILLEMONT N3GOCE - SICA BB - SOUBRIER BESSE - TERR'AGRI - TRESCARTE - UNION DE COOPERATIVE ALTITUDE - VAL' LIMAGNE.COOP - WALCHLI - ZONE AGRI

BASSE-NORMANDIE

ACN - AGRI DEMETER NORMANDIE - AGRI SIMPLEMENT - AGRIAL - AGRILEADER - AGRIPLUS - ALDS DUVAL SERVICES - APPRO MANCHE - APPRO-VERT - APPROXIAL - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GVA DE L'ORNE - BAZIN ERIC - BOCA ELEVAGE SERVICE - BOUET SERVICE ELEVAGE - BOULLE LEROY - BRUNET ET FILS - CAP'AGRI - COOPERATIVE DE BELLEME - COOPERATIVE DE CREULLY - COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE - D2N - DATIN-DESTREES NEGOCE - DURAND NEGOCE - ELEVANCE - FARAGO MANCHE CALVADOS - FRIGOT GRAINETERIE - FROMAGERIE GILLOT - GADIEPS - GOUTIERE APPRO - HAMARD JP - HEBERT ET FILS - JARDIN SERVICE FOURNITURES - LACTA - TRAITE SAS - LACTA SERVICES - LAURENT JEAN LUC - LECHEVALLIER - LEMARDELE - LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN - LVES - MARIE ET FILS - MICHEL BELLAMY - NOEL - NORD ELEVAGE - OUEST APPRO - PAPILLON - PIEDNOIR - PREVOST - ROBOLACTIS - RUAUX ELEVAGE - SAVENCIA RESSOURCES LAITIERES - SM3 - SODIAGRI - UNIVER APPRO

BOURGOGNE

ACN - AGRI DEMETER NORMANDIE - AGRI SIMPLEMENT - AGRIAL - AGRILEADER - AGRIPPLUS - ALDS DUVAL SERVICES - APPRO MANCHE - APPRO-VERT - APPROXIAL - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GVA DE L'ORNE - BAZIN ERIC - BOCA ELEVAGE SERVICE - BOUET SERVICE ELEVAGE - BOULLE LEROY - BRUNET ET FILS - CAP'AGRI - COOPERATIVE DE BELLEME - COOPERATIVE DE CREULLY - COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE - D2N - DATIN-DESTREES NEGOCE - DURAND NEGOCE - ELEVANCE - FARAGO MANCHE CALVADOS - FRIGOT GRAINETERIE - FROMAGERIE GILLOT - GOUTIERE APPRO - HAMARD JP - JARDIN SERVICE FOURNITURES - LACTA - TRAITE SAS - LACTA SERVICES - LAURENT JEAN LUC - LECHEVALLIER - LEMARDELE - LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN - MARIE ET FILS - MICHEL BELLAMY - NOEL - NORD ELEVAGE - OUEST APPRO - PAPILLON - PIEDNOIR - PREVOST - RECYOUEST SAS - ROBOLACTIS - RUAUX ELEVAGE - SAVENCIA RESSOURCES LAITIERES - SM3 - UNIVER APPRO

BRETAGNE

ADIEL FRANCE - AGRI.COM - AGRIEL DEVELOPPEMENT - ALAIN LE MEUR - ASSOCIATION DE L'ILLE - BDV SERVICES - BEAULIEU - BLANDIN SERVICE DISTRIBUTION - BONO SAMUEL - BREIZH APPRO - BROGARD JEAN LUC - BSE - BRETAGNE SUD ELEVAGE - CECAB - CENTRE APPRO - CLAAS RESEAU AGRICOLE BRETAGNE SUD - CLAAS RESEAU AGRICOLE MORLAIX - CLAL SAINT YVI - COMPTOIR DE LA MACHINE A TRAIRE - COOPERATIVE DE BROONS - COOPERATIVE GARUN PAYSANNE - COOPERATIVE LE GOUESSANT - COOPERATIVE MARAICHERE DE L'OUEST - COOPERL ARC ATLANTIQUE - CORRE APPRO - DEMEURÉ - DOUAR APPRO - DROGUET DANIEL - ELEVAGE APPRO SERVICE - ERIC CORRE - ETS BONENFANT - EUREDEN - FARAGO ILLE ET VILAINE - FB2G - FLOCH APPRO - GAUDICHE - GLEDEL - GN SOLUTIONS - GROUPEMENT D'ACHATS LOUDEAC - GUEGAN - GUILLOU FRERES - HORTIBREIZ - HOUEIX - HOUEL MICHEL - JAN - JEGOUZO - JM HYGIENE ET ENTRETIEN - KABELIS - LAGUITTON - LE GAL - LE GALL - CORRE - LE NAN DAMIEN - LE POCREAU TRIAGE - LEFORT - LEGRAS - LELY CENTER ARMOR - LEMAITRE APPRO - LERMITE FRERES - LP GEFFRAY - LUCAS - MEHEUST SEERM - MOISDON - NEOLAIT - NUTRI - ARVOR - NUTRI CONCEPT - NUTRI OUEST - OCEADIS - PATRICK LE FOLL - HYGIENE ET NUTRITION ANIMALE - PIER SERVICES - PLANET NUTRI + - PLASTIDIS - RS APPROs - SARL ETA GAUTIER - SARL LE LAY - SAS EVEN AGRI - SAS LE ROUX - SERAZIN TEXIER APPRO - SEYEUX - SICA AGRAMMO - SOLARENN - SOVIDIS - ESPACE EMERAUDE - STE DES TRANSPORTS DEBRAY - TARDIF VASSAL - TECHNIDIS AGRO - TOUCHARD - TRISKALIA - TSE - BOHAL - VEGAM

CENTRE

AC NEGOCE - AGRO FORCE 3 - AGRO PLAS BERRY OUEST - AGROPITHIVIERS SCA - AXEREAL SCA - AXIOME - BABEE JARDIN - BODIN - CAAHMRO GROUPE - CAPROGA LA MEUNIERE - CENTRAGRI - CLOUE SAS - COOPERATIVE AGRICOLE DE BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE - COOPERATIVE DE BOISSEAUX - COOPERATIVE DE PUISEAUX - COOPERATIVE ST NICOLAS DE BOURGUEIL - COPAC - DELANOUE EUROBEAUCE - DURAND - EDDAR - ETS BEAUVAIS - ETS PEAN - EURL DE LA GRANGE ROUGE - EURL DENIS ALIMENTS - FERME SAINT HUBERT - FEYS NEGOCE ET SERVICE - GABORET - GALLE - GARAGE PATRAUD - GIE AGRICOLE DE CIGOGNE - GIE DE L'OIZENOTTE - GUIGNARD - INRA - LAITERIE DE VERNEUIL - COOPERATIVE TOURAINE BERRY - LAITERIES H. TRIBALLAT - LHT - LE CLOS RABELAIS - LEMAITRE HUGUES - LEPLATRE - LESAGE - MAHUTEAU COURATIN - MARCHAIS - MARTIGNON - METHIVIER - MONSIEUR MANUEL DRUESNES - NUTRIPHYT ET CIE - PHYSECO GIE - PHYT & CO - PHYTOSERVICE - PISSIER - RICHARD - ROY ET FILS - SABOC - SCEA LES BEAUX CHENES - SICA CEREALES DE FRANCE - SUPLISSON - TERRAGRO APPROs - TRAITAGRI CENTRE - TRAITAPHYT - UCSEA - VEOPS - VERTE VALLEE - VERTUMNE - VILLEMONT ANDRE - VITAGRI - VITINEGOCE

CHAMPAGNE-ARDENNE

AAGRI SIM - AGRIFIM - ALLIANCE AGRICOLE - BOURDON - CENTRE VINICOLE CHAMPAGNE NICOLAS FEUILLATTE - CERESIA - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE - COHESIS DISTRIBUTION - COLLET LOUIS DAVIGNON - COMPAGNIE CHAMPENOISE PH CH PIPER HEIDSIECK - COMPAS - COOPERATIVE DE JUNIVILLE - COOPERATIVE D'ESTERNAY - COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS - CSGV - DIFF'AGRI - DIGIT'AGRI - EUPHORBE MARTINOT - EURL VERZEUX - FRANCE ECO - FREDONCA - INSTITUT OENOLOGIQUE DE CHAMPAGNE - J.L.C Fertilisation - LESSERTEUR - MONSIEUR FABIEN TARTAGLINO - NOVAGRAIN - PAYS YVERNEAU - PHYTAGRI - PREAUX AGRI DISTRIBUTION - RITARD CHARLES - SCARA - SEPAC - SOFRALAB - SOPLAN ELEVAGE - SOUFFLET AGRICULTURE - STAHL - TERA VIA - THIEBAULT VITICULTURE - TRUCHON DIFFUSION - VIVESCIA

CORSE

COOPERATIVE CANICO - COOPERATIVE CAVICA - CORSE AGRONOMIE PRECONISATION - ORGANISATION DES MARAICHERS CORSES - OMC

FRANCHE-COMTÉ

AGRI - MANU - AGRI MONTS JURA - ALFADOU - BOILLEY MILLET - BOISSON FEAUD - BON DIDIER ET MAZO MICHEL - CENTRE JEUNES AGRICULTEURS 90 - CHAYS FRERES - COOPERATIVE AGRICOLE INTERVAL - COOPERATIVE TERRE COMTOISE - COURTEJOIE - CUMA DE THERVAY - DARBON AGRI FRANCHE COMTE - DEBRAND - DEMATEC - DISTAGRI - DUBREZ ET FILS - ELEVAGE SERVICE 39 - ESTANAVE - ETS PANNE - FABEST FOURNITURES - FAIVRE - FROMAGERIE DE CLERVAL - FROMAGERIE PERRIN VERMOT - GAEC BARBIER - GAEC DU CURTIL D OSIER - GARAGE HUMBERT NOËL - GIROUX SAS - GRAINES BASTARD - Groupe COSTE - HUOT - JACOULOT ROBOTIQUE SARL - JACOULOT SERVICE PLUS - JEAMBRUN CHRISTIAN - JURA TERROIR - LA MAISON DU VIGNERON - LOUIS BERNARD - MILLERET CL NOTRE DAME DE LEFFOND - CLNDL - MONTBELIARDE EQUIPEMENTS - MONTS ET TERROIRS - MOULIN DE CREUSE - GIRARDET - MOULIN JACQUOT - PAGOT CAPUT - PATURAGES COMTOIS - PEPINIERES GUILLAUME - PETIT SA - R. BRUN ET FILS - RACINE SAS - SAM-DOZ - SARL DAVID MAX - STE VERNIER - TEBA MEUDRE DONZEY - THIEBAUD - VALLET

HAUTE-NORMANDIE

ALTERNAE - ANISOL - BELLAY - CHEUTET - DEMETERRE - DUMESNIL - ECHO VERT ILE DE FRANCE - ECHO VERT NORMANDIE - ETS GENTY - FRANCOIS GENTY - GIE AVENIR - GIE DE LA CHARENTONNE - GIE DE LA SCIE - GIE DU PRAC - JL NUTRITION - LEPICARD AGRICULTURE - LETHUILLIER - NATUP - PHYTOBRAY - PINSON PAYSAGE NORMANDIE - POULICHET APPROs - PRESTASOL - SARL LIEUBRAY - SCEA LA ROSEE - SEAPV - SELIANCE - SEVEPI - SYNDICAT ECONOMIQUE AGRICOLE VEXIN NORMAND - TECHNITRAITE FROID - TERRE ELEVAGE

ÎLE-DE-FRANCE

AGRENA - AGRI ALTERNATIVE - AGRI OBTENTIONS - ALTEC - APPRO CONSEIL - BHS - BRIE ALTERNATIVE - CEZ BERGERIE NATIONALE - COMAGRAIN - COOPERATIVE DE BETON BAZOCHES - COOPERATIVE IDF SUD - GILLOOTS - MPES - MIDI PYRENEES ELEVAGE SERVICE (DeLaval) - SAINT LOUIS SUCRE - SERVICES ILE DE FRANCE ELEVAGE - SEWA BLANCHARD - SODIAAL UNION - TERRES BOCAGE GATINAIS - TBG

LANGUEDOC-ROUSSILLON

AFERO - AGRIDEPOT - AQUA D'OC - AUDE OENOLOGIE - AUDEMA PIERRE OLIVIER - AXEREAL ELEVAGE - BELLOC - BERTRAND REMON - BOETTO - CALVET AGROFOURNITURES - CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRENEES ORIENTALES - CHARRIERE DISTRIBUTION - COMMUNAUTE D 'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIE N - COMPTOIR AGRICOLE DU LANGUEDOC - COMPTOIR AGRICOLE LEON VALETTE ET CIE - COMPTOIR DE LA CAVE - COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE SAINT THIBERY - COOPERATIVE DE CEREALS DE LA REGION D'ALES - COOPERATIVE DE LA VALLEE DE LIMOUX - CAVALE - COOPERATIVE ILLE FRUITS - COOPERATIVE LAITIERE DE CIMELAIT - COPAGE LOZERE - COPAL - CSF - CONSEIL SERVICE FERTILISATION - DEVEZE BIOTECH OENOLOGIE - DOMAINE PAUL MAS - EARL CANGUILHEM - EARL LE PARQUET - EARL ROUSSEAU - ETS GARAUD - ETS MICHEL BERGER - FABREGA - FDCUMA AUDE - GAEC LE BOURGIDOU - GOUT DU SUD - HERAIL - IRRID'OC - JAFFUEL - JARDIN D'ANTAN - JAUBERT - JEEM - LA ROSEE - LARIO JOSÉ - LES DOMAINES ROBERT VIC - LES FRUITS DU SOLEIL - LES VIGNERONS DE LA VOIE ROMAINE ET DU CABARDES - LOUBES INGENIERIE - MAGNE - MATERIEL POMPAGE ARROSAGE - MPA - NAVARRO MARIANO - PCEB - PERIS SAS

- PERRET - PHYT'INTER - PRIMANGE - REGARDS DE VIGNERONS - ROUGE GORGE COOPERATIVESAINT BAUZILLE - SCA PLAINE DU ROUSSILLON - SCAD - SOCIETE COMMERCIALE AGRICOLE DE DISTRIBUTION - SCEA GARCIA SERGE ET GREGORY - SCEA NATUR'SALADS - SICTOM REGION UZES - SICTOMU - SMICTOM RHONE-GARRIGUES - SO'VERT ENVIRONNEMENT - SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG - TOUCHAT - UNION DES PRODUCTEURS DU HAUT MINERVOIS - VERNAZOBRES FRERES - VINCENT

LIMOUSIN

ABL - ALIMENT BETAIL LIMOUSIN - AGRI CONSEIL 87 - AGRICENTRE DUMAS - BECHADE & FILS - BLINET - CELMAR - CHAUMEIX - CLUZET - COMMUNAUTE DE COMMUNE CREUSE GRAND SUD - CONVERTGENCE - COOPERATIVE DE POMPADOUR - COOPERATIVE D'USSEL - COOPERATIVE NATEA - CS AGRI - DEF MAT DOUSSAUD - DUCLUZEAU - ETS BOUDET - ETS LAVERDANT ET FILS - ETS MAGNAVAL - FAURE FRERES - FDSEA CORREZE 19 - GAUDON ET FILS - GUILLOT - JUILLAC CHIMIE - JUILLARD CONDAT - MB LATHIERE - MICARD - PEYNIN - ROBERT - SABOURDY - SARL CHABRETOU - SARL MOURIERAS - SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE - THIMONNIER - VERLADIS - VIGNAUD CHRISTIAN

LORRAINE

AB2M - ACKERMANN - AGRO DISTRIBUTION SERVICES - ADS - ALTER AGRO - APPRO ET SERVICES - AVENIR AGRO - COOPERATIVE LORRAINE - CAL - COOPERATIVE VOSGELIA - DCP AGRO - EMC2 - ESTAGRI - FROMAGERIE DE NEUFCHATEAU - GIRARD - GROUPEMENT DES PRODUCTEURS DE BLE - GPB - HEXAGRAIN - HORTICULTURE AGRICULTURE DISTRIBUTION NEGOCE - HADN - LD SERVICE - LELY CENTER NANCY - LORCA - LORRAINE ESPACES VERTS - MARTIN HVA - MUNIER DISTRIBUTION - NIESS MAE - NUTRIMAG - PG AGRI - SARL RENE JEAN MARCHAL - SOCIETE AGRICOLE DES GRAINS DE L'EST - SAGE - SODIPA AGRI SAS - SOLAGRI - STOPHYTRA - TERRE D'HORIZON - TERREA - UNICOOLAIT - VITMAT - WAHL EQUIPEMENTS

MIDI-PYRÉNÉES

ACTEO - AG CONSEIL - AGRI CLUZEL - AGRI PLUS - AGRO D'OC - ALBERT OENOLOGIE - ALBI MOTOCULTURE - ALINEA - ALLIANCE OCCITANE - ANDRIEU-AMBLARD - ARMAGNAC ANDRE - B. M. PRODUCTION - BARRERA - BAULEZ FRERES - BERTRAND ET FILS - BOSC IZARN - CAPA - CAPEL LA QUERCYNOISE - CASAU - CASCAP - CASTAING - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON - COMCOM AVEYRON BAS SEGALA VIAUR - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE MONTBAZENS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REQUISTANAIS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEVEZOU PARELOUP - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE SALARS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RIGNACOIS - COMPTOIR AGRICOLE DU GOURDONNAIS - COOPERATIVE D'ACHAT DE GAILLAC - COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE LA LEZE ET DE L'ARIEGE - CAPLA - COOPERATIVE VALCAUSSE - CRL - COOPERATIVE REGIONALE LAURAGAISE - DAFFINI - DESTRUELS BOUYGUES - DISTRIBUTION DU DOMAINE D'UBY - SDU - EARL DE GINESTE - ECO CUMA ARIEGE PYRENEES - ETS MOISSINAC - EURL BOSC - FARAGO AVEYRON - FDCUMA HAUTES PYRENEES - FDCUMA TARN - FEDERATION DES ACVA DU COMMINGES - GABRIEL COULET - GARRIGUES FRERES - GAYRAUD DIDIER - GERSYCOOP - GOUDY ET CIE - GRANIER DIDIER - HYGIENE SERVICE CONSEIL - LA GERBE - LA MAISON DU MELON - LABATUT FOURCADE - LABORDERIE - LAGARRIGUE - LBS AGRI JARDIN - LE MAJOR - LES JARDINS DE LAFRANCAISE - LES SILOS DE GOUJON - L'ISLE AUX GRAINS - LOUIT - LS CAZOTTES - MODERN'IRRIGATION 82 - MOURNET - OGR - PIERRE ROUX - QUALISOL - QUERCY PRODUCTION - RAGT PLATEAU CENTRAL - RODEZ AGGLOMERATION - RS NATURE - SARL BARTHES CLAUDE - SAS LAMOTHE - SCEA DE BENAC - SCEA DE PHILADELPHIE - SCEA FONGRAVE - SCEA LES GRANGES - SICA SEGALA LIMARGUE - SICA SELI - SMICTOM NORD AVEYRON - SOBAC - FUTURAGRI - SOCOPA - SOULIÉ - TERRHEA PRODUCTION - UNICOR - UNION DES COOPERATIVES D'ALBI ET CARMAUX - VAL DE GASCOGNE - VDG

NORD-PAS-DE-CALAIS

ASD AGRI - BLANQUART - CATTEAU - CHLORODIS - CLAYE - CLEF - COOPERATIVE D'AVESNES SUR HELPE - COOPERATIVE SAINT HILAIRE LES CAMBRAI - DEVULDER ET GHYS - DUCROQUET NEGOCE - FLORIMOND DESPREZ - GROUPE CARRE - HONORE NEGOCE - LA FLANDRE - LA PROSPERITE FERMIERE - LAITERIE CATILLONNAISE - LEFEBVRE PHILIPPE - LHERMITTE FRERES - L'UNION DE LA SCARPE - NEO NEGOCE - OLLI B ENVIRONNEMENT - PASCAL JOUY AGRI EVOLUTION - SOCODIP - UNEAL - VAESKEN - VERSTAEN ET FILS

Les opérateurs conventionnés

(pour la collecte des plastiques usagés, emballages vides ou PPNU)

PAYS DE LA LOIRE

ACL NEGOCIOS PLASTICULTURA - ACTI - AGRI ESTUAIRE - AGRI NEGOCE SAS - AGRI SOLUTIONS - AGRIOLOGIC - ANJOU MAINE CEREALES - ANJOU PLANTS - ANTIER JOSSELIN - APRO 4 - BENOIST SAS - BERNARD AGRI SERVICE - BIOMAT - BROSSET AGRO BOCAGE - BUTROT - CASTEL AGRI - CAVAC (85) - CF AGRI - CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE - CLEMENCON JEAN-LOUIS - COMAGRI 53 - CONCEPT ELEVAGE - COOPERATIVE DE NOIRMOUTIER - COOPERATIVE DES TROIS PROVINCES - SCA3P - COOPERATIVE D'HERBAUGES - COOPERATIVE L'AVENIR - COOPERATIVE PAYS DE LOIRE - CAPL 49 - CULTURES FRANCE CHAMPIGNON - DB ELEVAGE - DEBERNARD - DESFONTAINES ET FILS - DIAIS EQUIPEMENT - DROUET - DUBOURG AGRI SERVICES - DUTERTRE - EARL BOGERS - EARL DEMION BORDIER - EARL LE PRIEURE DE LA DIVE - EARL VAL DE SEVRE - EDP - ELVEO - ETS TURPAUD BERLAND - EVIDENT - FARAGO LE CARRE - FEDERATION DES MARAICHERS NANTAIS - GAZONS DE FRANCE - GEANT GAUDRY & CIE - GENERALE D OENOLOGIE - GOURIER - GRAND CHAMP - GRANEO - GROUPE LACTALIS - HAUTBOIS - HERMOUET - JARNY - JEUSSELIN SAS - L.E.A - LA GODEFRAIRIE - LACTAMAT - LAIDIN JEAN MICHEL - LAITERIE SAINT PERE - LE BAS DES MOULINS - LEMARIE - LES CAVES DE LA LOIRE - LES ROSEAUX - L'OREE DU MARAIS - MARAÎCHERS NANTAIS CAMN - MATERIEL AGRICOLE VENDEEN - MAUDET - MAURICE FERARD - MAYENNE ELEVAGE - MODEMA AGRI - MODIS MODEMA DISTRIBUTION - NATURE ET VIE DE VENDEE - OUARY - OUEST AGRI - OUEST AGRO - OUTHI-TECH - OUVRARD - PELE AGRI CONSEIL - POHU - REBOURS - RIPERT SAS - ROMET - ROUEIL - SAMA TECH'ELEVAGE - SARL GUYON - SCEA LES CHAMPS MERLE - SCEA VALERIANE - SCPA - SM2 PICHOT - SUD LOIRE ELEVAGE - SUOMA - TERRENA - TESSIER - THIELIN CULTURE - TIJOU - TRAITASERVICE - VAUBERNIER - VEAU - VENDEE ELEVAGE - VERRON - VERTYS

PICARDIE

ACSA PLUS - AGORA - AGRI LECLERCQ - AGRITHIL CONSEIL - ASEL - BITZ - BRUYAGRI - CERENA - CHARPENTIER - COMPAGNIE DES ENGRAIS DE LONGUEIL - COOPERATIVE DE MILLY SUR THERAIN - COOPERATIVE LAITNAA - COVAMA - DEHAN - EARL CAPPE ET FILS - EARL CHAVAILLES - HOCQUET DISTRIBUTION - LACT'APPRO - LAERMANS - LES FROMAGERS DE THIERACHE - PEPIMAT - PHILIPPE LEVESQUE - PHYTOGRAIN - SANA TERRA - SAS COMYN - SECO FERTILISANTS - SEMENCES DE L'EST - SICAPA - TEAM 3 SERVICES - TERNOVEO - TOP - UCAC - UCARA - UFP - VALFRANCE - VALFRANCE SEMENCES - VLF - YSEO

POITOU-CHARENTES

ACS - APPRO CONSEIL SERVICES - AGRI DISTRI SERVICE - AGRI MULTI SERVICES - AGRI-CONTACT - AGRICULTURE ET ROBOTIQUE DU POITOU - AGRISEM - ALLIANCE PASTORALE - ALLIN AGRI - ALTERNAGRO - ANGIBAUD DEROME ET SPECIALITES - ADS - AXEL BERGE - BARATON - BEAUCHAMP - BELLANNE - BIENAIME - BILLAUD SEGEBA - BOIS JOLY SERVICES - BOISSINOT DANIEL - BUCHOU NEGOCE - CAVAC (16) - CENTRE OUEST CEREALES - CGL - CHUPIN - COOPERATIVE D'ACHAT EN COMMUN DE SAINT PIERRE D'OLERON - COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE ORIGNOLLES MONTLIEU - COOPERATIVE DE BEURLAY - COOPERATIVE DE FAYE SUR ARDIN - CAPFAYE - COOPERATIVE DE LA REGION DE COGNAC - CARC - COOPERATIVE DE MANSLE AUNAC - CARMA - COOPERATIVE DE MATHA - COOPERATIVE DE SAINT PIERRE DE JUILLERS - COOPERATIVE DE STOCKAGE ET D'APPROVISIONNEMENT DE SAINT AGNANT - COOPERATIVE DE TONNAY BOUTONNE - COOPERATIVE ENTENTE AGRICOLE DE LA PLAINE DE SAINTONGE AU PLATEAU MELLOIS - COOPERATIVE LA TRICHERIE - COOPERATIVE SEVRE ET BELLE - COOPERATIVE UNIRE - COQUILLAUD - COSSET - DANIAUD LCS - DELICE DU THOUET - DEMOGRAINS - DESRENTES JEAN MARIE - DISTILLERIE DE LA TOUR - DOMAINE DES BRANDES (SOLDIVE) - DOMAINE DU TAMBOURINOUR - DOUSSANT ALEXANDRE - DOUSSANT PHILIPPE - DOUSSET MATELIN - DUCOURET - DUREPAIRE - EARL CARDINAL - EARL DAMON LAUBIER - EARL DES TERRES BLANCHES - EARL LES VERGERS GAZEAU - EARL ODELYS - ETS BALLANGER SAS - EURL SOUCHET - FDCUMA VIENNE - FERRU ET FILS - FORTET DUFAUD - GAUTHIER - GAUTIER ET FILS - GEPS - GONNIN DURIS - HUREAGRI CONSULT - ISIDORE - LA CHARLOISE MOTOCULTURE - LA GOURMANDISE DU POITOU - LAMY - LANDREAU ET FILS - LE ROUGE GORGE DU THOUET - LES M'LONS D'ALFRED - MAINE BELON - MARTIN MICHEL - MICHEAU DALEME - MIGAUD - MINOTERIE DE COURÇON - NAU - NEOLIS - NOVAPPRO - OCEALIA - ORGEVAL - OUEST AGRI CHARENTES - PALISSIER - PASQUIER VGT'AL - PHILIPPE LARGEAU REV ENVIRONNEMENT - PHYTO SEM - PIGNON STEPHANE - PIVETEAU - POUPARD GUERRY - RENAUD ET FILS - SAPERFEL - SARL LEVRON SERVICE - SCEA DE BROUX - SCEA DE LA PLAINE - SCEA DES NOISETIERS - SCEA FONDOR - SCEA HELIOS PLANT - SCEA MARSL - SEMAT - SNEB - SOCIETE DE MEUNERIE ET DE BOULANGERIE - SOLDIVE 34 79 - SYNDICAT DE LA VALLEE DE LA BOULEURE - TALLON GENERATION 3 - TERRE ATLANTIQUE - TRANSFORMATION POITEVINE DE PAILLE - TRIBOT - UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC - VAL DE SERIGNY - VALIN - VENDEE SEVRES NEGOCE - VSN - VITI-CAILLON

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AGRI DISTRIBUTION - AGRIA - ALBION APPRO - ALPESUD - AZUR TRADE - BERGON - BORRELLY FRERES - CAP N RICE - CELTIC - CEREALIS - CETA de SAINT-MARTIN DE CRAU - CHAUVIN AGRO DISTRIBUTION - CLAAS RESEAU AGRICOLE AVIGNON - COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN - COVE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP TALLARD DURANCE GAP TALLARD DURANCE - COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH - COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE PONCON VAL D'AVANCE - COMPTOIR AGRICOLE DE LA VALLÉE - COMPTOIR AGRICOLE DU SUD EST - CASE - COOPARFUM LA MARIGARDE - COOPERATIVE AGRI FALLEN - AUBAGNE - COOPERATIVE D'ACHAT D'APPRO DE FONTVIEILLE - COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE COUSTELLET - COOPERATIVE DE NICE - COOPERATIVE DE ROGNONAS - COOPERATIVE D'EYRAGUES - COOPERATIVE ET OLEICOLE LA BALMEENNE - COOPERATIVE GROUPE PROVENCE SERVICE - GPS - COOPERATIVE LE PROGRES - COOPERATIVE L'UNION - COOPERATIVE PROVENCE LANGUEDOC - CAPL 84 - COOPERATIVE TERROIRS DU SUD - COOPERATIVE VALLEE SIAGNE - CREA - COOPERATIVE REGIONALE D'EQUIPEMENT AGRICOLE - CUMA DE MALLEMORT - DISTRIBUTION PROVENCALE - DOULIERE HAY FRANCE SAS - EARL PRE DE CLARE - EDACA - GARCIN FRERES - GDA SUD LUBERON - GIE LES PRODUCTEURS DU LUBERON - GILLES - GRAMBOIS - INNOVATION ET CONCEPT EN OENOLOGIE - ICO - JARDICA - MAGNAN - GPS - MIALON ET FILS - MILLE ET FILS - OMAG SUD AGRO PERRET - SAP - OVINALP FERTILISATION - PROVENCE DISTRIBUTION AGRICOLE - PRODIA - RACINE SUD AGRO PERRET - SAP - RECUPAGRI COMTAT - REGIS VAUTE - SILO DE TOURTOULEN - SIRTOM REGION D'APT - SOLGREEN - TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION - TERRES VALDEZE - TRAITAGRI - VERGERS DE HAUTE PROVENCE - VIGNOBLES DE RAMATUELLE - VINISUD SERVICES

RHÔNE-ALPES

3E4D - AGRIVIE - ALPES LEMAN ROBOTIQUE - BERNARD PRODUCTIONS VEGETALES - BERTHOLON GRANGE - BIRON - BOIRON PM - BONNET ET FILS - BONTOUX - BOUVET THIERRY - CAPDIS - CC DU ROYANS VERCORS - CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE - CTH - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE - CHRISTIAN DUCOIN ET FILS - COMBE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST RHODANIE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS MORNANTAIS - COPAMO - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLONS DU LYONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE D'ACHATS DE THONES - COOPERATIVE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE JURA MONT-BLANC - COOPERATIVE LA DAUPHINOISE - COOPERATIVE LAITIERE BRESSOR - COOPERATIVE LES 3 REGIONS - COOPTAIN - COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT DU NORD DE LA DROME - DACD - DEVELOPMENT ACTIVITES CHIMIQUES DISTRIBUTION - DEBIZE - DIFFUS'AGRI - COOP SERVAS ST PAUL - DUBOIS DEVIGNE - DUVILLARD - ECHO VERT RHONE ALPES - ECOVIGNE BEAUJOLAIS MACONNAIS - EBM - ENGRAIS SUD VIENNE - ESF - ELEVAGE SERVICE FOREZIEU - EUREA DISTRIBUTION - FDCDA 42 - FERTIAGRO - FREDIERE - GAEC LE BUIS D'ALBA - GARNIER MOTOCULTURE - GAUTHIER - GAUTHIER AGRICULTURE - GIRARD BERNARD - GLAIROU MONDET - HUGON - INOVAPPRO - ISERE ELEVAGE - JACQUEMOT FRERES - JEANNET DEBIT - JEUNES AGRICULTEURS DU RHONE - LE VIGNERON SAVOYARD - LOIRE HYGIENE DISTRIBUTION - MAISON FRANCOIS CHOLAT - MARCEL PONCET ET FILS - MAZENOD YVES - MINERAL 152 - MISERY - MOTOCULTURE DE CRUSSOL - MSD - NATURA'PRO COOPERATIVE - NOYER ET FILS - NTO - NOUVELLES TECHNIQUES OENOLOGIQUES - NUTRANIMAL - OENOPHYT - OENOVISIONS - OP ALPES COCCINELLE - PAYRE NORBERT - PEPINIERES TOURETTE - PHYTO CONSEIL - POUILLON & ASSOCIES - SARL SERVAGRI - SAS SITERRE - SCEA GRANGE - SIDOMSA - AUBENAS - SOCIETE ALPINE DE PRODUITS AGRICOLES - SAPA - SOCIETE D EQUIPEMENT LAITIER ET ELECTRO MENAGER SELEM - SOCIETE GREGOIRE ET FILS - SORODIAB - SOCIETE ROANNAISE DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS DU BETAIL - SOUCHARD - SOUFFLET VIGNE - SUD GENERATION SEMENCES - TEAM GREEN - TECHNIC'ELEVAGE - TERRE D'ALLIANCES - TERRIER - TEST DEMO EXTRANET - UNION DES VIGNERONS DES CÔTEAUX DE L'ARDECHE - UVICA - VALSOLEIL - VIGNOLIS COOPERATIVE DU NYONSAIS - SCAN

Les organismes agricoles partenaires

RÉGION Entité	EV	PPNU	FAU
ALSACE			
Chambre d'Agriculture d'Alsace	●	●	
Planète légumes			●
Fdsea 67			●
Fdsea 68			●
AQUITAINE			
Chambre d'Agriculture de la Dordogne	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Gironde	●	●	●
Chambre d'Agriculture des Landes	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne	●	●	●
Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques	●	●	●
AUVERGNE			
Chambre d'Agriculture de l'Allier	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Cantal	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Haute Loire	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme	●	●	●
BASSE-NORMANDIE			
Chambre d'Agriculture du Calvados	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Manche	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Orne	●	●	●
BOURGOGNE			
Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or	●	●	
Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne	●	●	●
UPVY/Chambre d'Agriculture de l'Yonne	●	●	
Coop de France Bourgogne Franche-Comté	●	●	●
BRETAGNE			
Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Morbihan	●	●	●
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Finistère	●	●	●
Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine	●	●	●
Coop de France Ouest	●	●	●
Négoce Ouest	●	●	
Sica St Pol			●
Union des coop de Paimpol et Tréguier			●
CENTRE			
Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir	●	●	
Chambre d'Agriculture de l'Indre	●	●	●
FDCUMA d'Indre et Loire	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Loir et Cher	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Loiret	●	●	●
CHAMPAGNE-ARDENNE			
Chambre d'Agriculture des Ardennes	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Aube	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Marne	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	●	●	●
CORSE			
Chambre d'Agriculture de Haute Corse	●	●	●
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Corses	●	●	●
Organisation des Maraîchers Corse			●
FRANCHE-COMTÉ			
Chambre régionale d'Agriculture de Franche-Comté	●		●
Chambre d'Agriculture de Haute-Saône	●		●
HAUTE-NORMANDIE			
Chambre d'Agriculture de l'Eure	●	●	●
Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime	●	●	●
ILE-DE-FRANCE			
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Ile de France Ouest	●	●	●
Chambre d'Agriculture de Seine et Marne	●	●	●

RÉGION Entité	EV	PPNU	FAU
LANGUEDOC-ROUSSILLON			
Chambre d'Agriculture de l'Aude	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Gard	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Lozère - Copage	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Roussillon	●	●	●
LIMOUSIN			
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles du Limousin	●	●	●
Négoce Agricole Centre-Atlantique	●	●	●
LORRAINE			
Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Meurthe et Moselle	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Meuse	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Moselle	●	●	●
Chambre d'Agriculture des Vosges	●	●	●
Fruilest			●
FRSEA Lorraine	●	●	●
MIDI-PYRÉNÉES			
Chambre d'Agriculture de l'Ariège	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron	●	●	●
Chambre d'Agriculture de Haute Garonne	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Gers	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Lot	●	●	●
Chambre d'Agriculture des Hautes Pyrénées	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Tarn	●	●	
ECOCUMA Ariège	●	●	●
Fédération Départementale ACVA			●
FDCUMA du Tarn			●
Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne	●	●	●
NORD-PAS-DE-CALAIS			
Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais	●	●	●
Négoce Nord-Picardie	●	●	●
PAYS-DE-LA-LOIRE			
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	●	●	●
Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Maine et Loire	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Mayenne	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Sarthe	●	●	●
PICARDIE			
Chambre d'Agriculture de l'Aisne / MUAD	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Oise / ODASE	●	●	●
Chambre d'Agriculture de la Somme	●	●	●
Coop de France Hauts-de-France	●	●	●
POITOU-CHARENTES			
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Poitou-Charentes	●	●	●
Négoce Agricole Centre Atlantique	●	●	●
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR			
Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence	●	●	●
Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes	●	●	●
Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Var	●	●	●
Chambre d'Agriculture du Vaucluse	●	●	●
RHONE-ALPES			
Chambre d'Agriculture de l'Ain	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	●		●
Chambre d'Agriculture de la Drôme	●	●	●
Chambre d'Agriculture de l'Isère	●	●	●
Fédération Départemantale des Coopératives Agricoles de la Loire			●
Chambre d'Agriculture du Rhône	●	●	●

Prestataires, collecteurs et prétraitement

collecteurs prestataires	
Entreprises	Départements
C. SERRAND	01
TECHNIFRET	01
COVED	03
COVED	03
SUEZ RV CENTRE EST	03
ALPES ASSAINISSEMENT	05
PLANCHER ENVIRONNEMENT	07
PAPREC SUD-OUEST	09
COVED	10
BRU	11
BRALEY LOCA BENNES	12
TEN QUERCY ROUERGUE	12
VEOLIA PROPRETÉ	12
CHIMIREC	13
COVED	14
SUEZ RV GRAND OUEST METAUX	14
TEIL	15
SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN	16
PAPREC RECYDIS	18
CORSE COMPOSTAGE	20
FRANCISCI ENVIRONNEMENT	20
FRANCISCI TRANSPORT	20
REVAL SERVICES	21
SETEO	21
COVED	25
SUEZ RV CENTRE EST	25
COVED	26
COVED	27
SUEZ RV CENTRE OUEST	28
LES RECYCLEURS BRETONS	29
CHIMIREC	30
COVED	30
EUROTRADES	30
COVALREC	32
DE LIMA ET FILS	33
PENA ENVIRONNEMENT	33
TRANSPORTS BRANGEON	33
VEOLIA PROPRETÉ	33
ETS MAURICE THEAUD	35
STP4A	35
TRANSPORTS BRANGEON	35
COVED	36
CHIMIREC	37
COVED	37
TCV	37

Entreprises	Départements
GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT	38
GOVERNAYRE et Fils	38
CHIMIREC	39
VEOLIA PROPRETÉ	40
SUEZ RV CENTRE EST	42
DUNITRANS	43
JLJ TRANSPORT	43
TRANSPORT COLOMBET ET FILS	43
BARBAZANGES TRI OUEST	44
COVED	45
PAPREC	45
SEML DU CONFLUENT	47
VEOLIA PROPRETÉ	47
ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL	48
LOG ALLIANCE	49
PAPREC GRAND OUEST	49
PERFORMANCE ENVIRONNEMENT	49
TRANSPORTS BRANGEON	49
SPHERE	50
TRANSPORTS JOURDAN	50
EDOVA ENVIRONNEMENT	51
EDOVA ENVIRONNEMENT	51
MALISAN	51
PRESTA HORIZON	51
VALOPTeam SARL	51
SECHE ECO INDUSTRIES	53
COVED	54
BATI RECYCLAGE	56
STE DES TRANSPORTS DEBRAY	56
TRANSPORTS BERNARD	56
EDOVA ENVIRONNEMENT	57
SUEZ RV CENTRE EST	58
BAUDELET ENVIRONNEMENT	59
COVED	59
SUEZ NORD EST	59
SUEZ RV NORD EST	59
CHIMIREC	60
COVED	60
REMONDIS FRANCE	60
SEVP DUBOURGET SERVICES	60
SUEZ RV NORMANDIE	61

Entreprises	Départements
CHIMIREC	62
OPALE ENVIRONNEMENT	62
SOTRENOR	62
TRANSPORT TLM	62
VANHEEDE FRANCE	62
ECHALIER - PAPREC AUVERGNE	63
SUEZ RV CENTRE EST	63
SUEZ RV CENTRE EST	63
PAPREC SUD-OUEST	64
VEOLIA PROPRETÉ	64
TRANSPORTS TREBUT	66
STIS INTERNATIONAL	67
COVED	68
COVED	68
HEMMERLIN	68
HEMMERLIN	69
ORGATRANS	69
TRANSPORTS BMV	74
ACE-TRANS	76
GARDET ET DE BEZENAC	76
BENNES SERVICES	77
SMAB	77
SUEZ RV CENTRE EST	77
SARP INDUSTRIES	78
SUEZ RV SUD OUEST	79
TRANSPORTS INTERNATIONAUX DU TARN	81
DELMAS SAS	82
DRIMM	82
PIZZORNO ENVIRONNEMENT	83
COVED	84
PAPREC MEDITERRANEE 84	84
RIEU ENVIRONNEMENT	84
BATI RECYCLAGE	85
TRANSPORTS FONTAN	85
ARSONNEAU TRANSPORT	86
GRIGNON	86
SUEZ RV CENTRE EST	89
HIT TRANSPORT	UE
IBA TRANS EUROPEAN	UE
LKW WALTER	UE
RDB PLASTICS GmbH	UE
RECYCLING NETWORK INTERNATIONAL GMBH	UE
RIGK GmbH	UE
TRANSAJIA TRANSPORTES LDA	UE

centres de prétraitement	
Entreprises	Départements
COVED	10
CORSE COMPOSTAGE	20
SETEO	21
COVED	81
C. SERRAND	01
SUEZ RV CENTRE EST	03
COVED	03
COVED	03
ALPES ASSAINISSEMENT	05
PLANCHER ENVIRONNEMENT	07
PAPREC SUD-OUEST	09
COVED	10
VEOLIA PROPRETÉ	12
SUEZ RV ISTRES	13
SUEZ RV GRAND OUEST METAUX	14
COVED	14
TEIL	15
VEOLIA PROPRETÉ	16
SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN	16
CORSE COMPOSTAGE	20
FRANCISCI ENVIRONNEMENT	20
SETEO	21
REVAL SERVICES	21
SUEZ RV CENTRE EST	25
COVED	25
COVED	26
VITI VALORIS RE-SOURCE	28
SUEZ RV CENTRE OUEST	28
LES RECYCLEURS BRETONS	29
COVED	30
COVALREC	32
PENA ENVIRONNEMENT	33
TRANSPORTS BRANGEON	33
PAPREC SUD-OUEST	34
ETS MAURICE THEAUD	35
TRANSPORTS BRANGEON	35
COVED	36
SUEZ RV CENTRE OUEST	36
COVED	37
GOVERNAYRE et Fils	38
VEOLIA PROPRETÉ	40
SUEZ RV CENTRE EST	42
SUEZ RV CENTRE EST	42

Entreprises	Départements
BARBAZANGES TRI OUEST	44
PAPREC	45
PAPREC SUD-OUEST	46
SEML DU CONFLUENT	47
TRI GARONNE ENVIRONNEMENT	47
ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL	48
TRANSPORTS BRANGEON	49
PERFORMANCE ENVIRONNEMENT	49
TRANSPORTS BRANGEON	49
SPHERE	50
EDOVA VALORISATION	51
EDOVA VALORISATION	51
SECHE ECO INDUSTRIES	53
BATI RECYCLAGE	56
EDOVA VALORISATION	57
SUEZ RV CENTRE EST	58
BAUDELET ENVIRONNEMENT	59
COVED	59
REMONDIS FRANCE	60
SEVP DUBOURGET SERVICES	60
SUEZ RV NORMANDIE	61
OPALE ENVIRONNEMENT	62
COVED	62
SUEZ RV CENTRE EST	63
ECHALIER - PAPREC AUVERGNE	63
VEOLIA PROPRETÉ	64
PAPREC SUD-OUEST	64
COVED	68
COVED	68
SUEZ RV CENTRE EST	71
SOSAREC	72
GARDET ET DE BEZENAC	76
SUEZ RV SUD OUEST	79
COVED	81
DRIMM	82
VALEOR	83
COVED	84
PAPREC MEDITERRANEE 84	84
BATI RECYCLAGE	85
SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN	87

Entreprises	Départements
PLANCHER ENVIRONNEMENT	07
COVED	10
CHAMPAGNE ENVIRONNEMENT	10
BRALEY LOCA BENNES	12
SOCIETE PLASTIQUES AVEYRON	12
D2N - DATIN-DESTREES NEGOCE	14
SUEZ RV CENTRE EST	18
EDOVA VALORISATION	18
CONDITIONNEMENT SA	21
M.A.J.	21
SOFISTOCK	21
XPO VOLUME MGCA	21
TRANSPORTS BRANGEON	27
TRANSPORTS BRANGEON	27
COVED	27
VITI VALORIS RE-SOURCE	28
LES RECYCLEURS BRETONS	29
TRANSPORTS BRANGEON	37
ETS ROBERT	44
SEML DU CONFLUENT	47
TRANSPORTS BRANGEON	49
EDOVA VALORISATION	51
PRESTA HORIZON	51
D2N - DATIN-DESTREES NEGOCE	56
TRANSPORTS BERNARD	56
EDOVA VALORISATION	57
COVED	59
TRANSPORTS TREBUT	66
EDOVA VALORISATION	67
EDOVA VALORISATION	67
COVED	68
NEUVILARCHIVES	69
COVED	81
BATI RECYCLAGE	85
BATI RECYCLAGE	85
ARSONNEAU TRANSPORT	86

Collecteurs prestataires

- Broyage
- Mise en balles
- Regroupement-Stockage

ACTIONNAIRES

APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARES

Association pour la Récupération
et le recyclage des Emballages de Semences

La Coopération Agricole

Représentation unifiée des entreprises
coopératives agricoles

COVADA

Collecte et Valorisation des
Déchets Agricoles

CPA

Comité français des
Plastiques en
Agriculture

FNA

Fédération du Négoce Agricole

FNSEA

Fédération Nationale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles

InVivo

Union des Coopératives agricoles

SEPH

Solution pour les Emballages
de Produits d'Hygiène

SOVEEA

Société de Valorisation des Eco-actions
des Engrais et Amendements



ADIVALOR®

www.adivalor.fr

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 LYON CEDEX 08 – tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr